

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

**Surface cadastrale : 804 ha 93 a
Surface géographique : 804 ha 48 a**

2007 -- 2026

Région Poitou-Charentes

Département de la Vienne



Office National des Forêts

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Centre-Ouest
Agence Régionale Poitou-Charentes
Unité territoriale de la Vienne
Unité Spécialisée aménagement ligérien

Départements :
- Vienne (86), Deux-Sèvres (79)
Arrondissements :
- Poitiers, Montmorillon (86),
- Melle (79)
Cantons :
- Lusignan, Couhé (86), Lezay (79)
Région IFN : Terres rouges (79.6)
DILAM : non

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

Surface cadastrale : 804 ha 93 a
Surface géographique : 804 ha 48 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2007 -2026)

Série unique de production

Type : de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages

Traitement principal : futaie régulière et conversion en futaie régulière

Traitement secondaire : futaie irrégulière

Essences principales

(% en surface au début de l'aménagement)

Chêne sessile :	90,0
Douglas :	5,0
Châtaignier :	3,0
Pin laricio :	1,0
Feuillus précieux :	0,5
Autres feuillus :	0,5

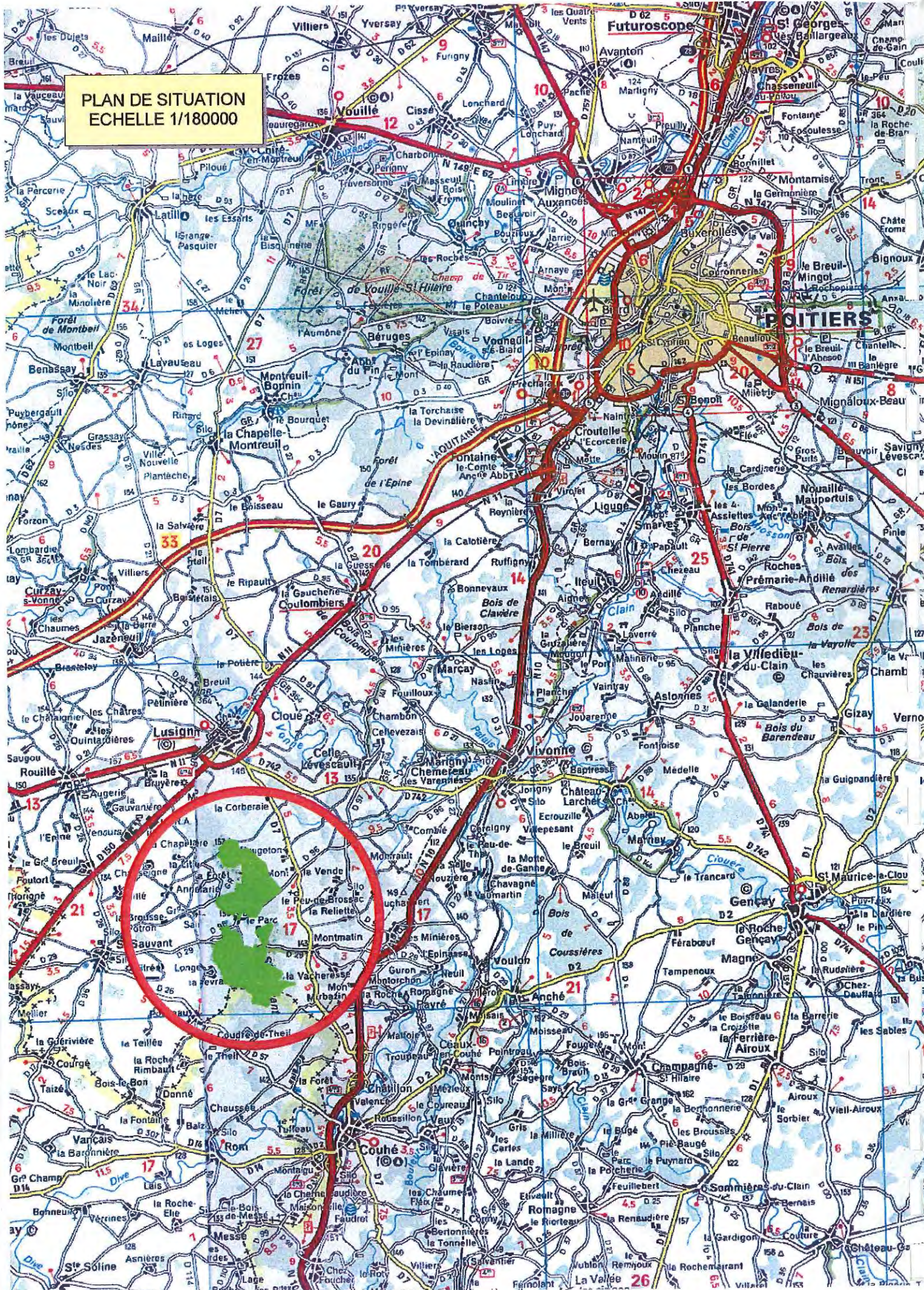
Altitudes

Supérieure : 159 m
Moyenne : 150 m
Inférieure : 140 m

Rédigé par :

Joël Mabile
Chef de projet du Service
aménagement ligérien
Logiciel Inventaire : oui
Numérisation SIG : Boigny

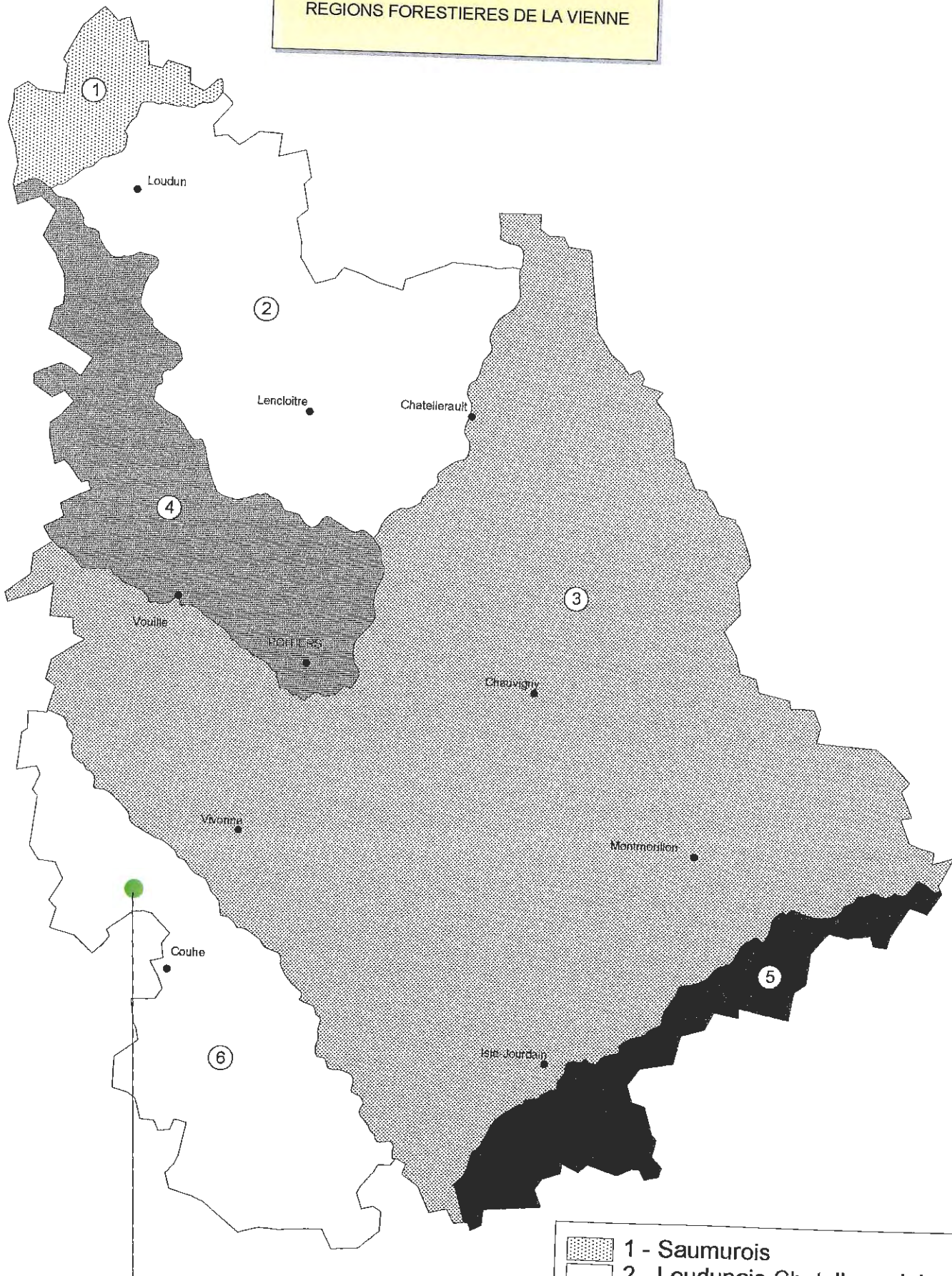
PLAN DE SITUATION
ECHELLE 1/180000



SOMMAIRE

0.- RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT.....	4
0.2 - CONTENANCE.....	4
0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE.....	5
0.4 - PARCELLAIRE.....	6
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	7
1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES.....	7
1.1.1 - Topographie et hydrographie.....	7
1.1.2 - Climat.....	7
1.1.3 – Géologie.....	8
1.1.4 - Pédologie.....	8
1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations.....	8
1.2 – HABITATS NATURELS.....	10
1.3 - ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ET ZICO (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux).....	10
1.4 - FLORE.....	10
1.4.1 - Etages et séries de végétation.....	10
1.4.2 - Relevé des espèces remarquables.....	11
1.4.3 - Répartition des essences forestières.....	11
1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables.....	11
1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.....	11
1.5 – DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	12
1.5.1 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt.....	12
1.5.2 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par unité de gestion.....	15
1.5.3 - Synthèse globale des grands types de peuplements.....	15
1.5.4 – Analyse dendrométrique des parcelles à gros bois (CCHE5, CCHE6, CCHE7, SCHE5 et SCHE6).....	16
1.6 – FAUNE SAUVAGE.....	18
1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables.....	18
1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt.....	18
1.7 – RISQUES D'INCENDIE.....	18
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	19
2.1 – Production ligneuse.....	19
2.2 - Autres productions.....	20
2.3 - Activités cynégétiques.....	20
2.4 - Accueil du public.....	20
2.5 - Paysages.....	21
2.6- Richesses culturelles.....	21
2.7 - Autres sujétions.....	22
2.8 - Statuts ou dispositions particulières de protection pouvant se superposer au régime forestier.....	22
3 - GESTION PASSEE.....	23
3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	23
3.1.1 - Traitements antérieurs.....	23

REGIONS FORESTIERES DE LA VIENNE



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

- 1 - Saumurois
- 2 - Loudunais-Chatelleraudais
- 3 - Brandes
- 4 - Plaine de Moncontour
- 5 - Bordure Basse-Marche
- 6 - Terres rouges



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

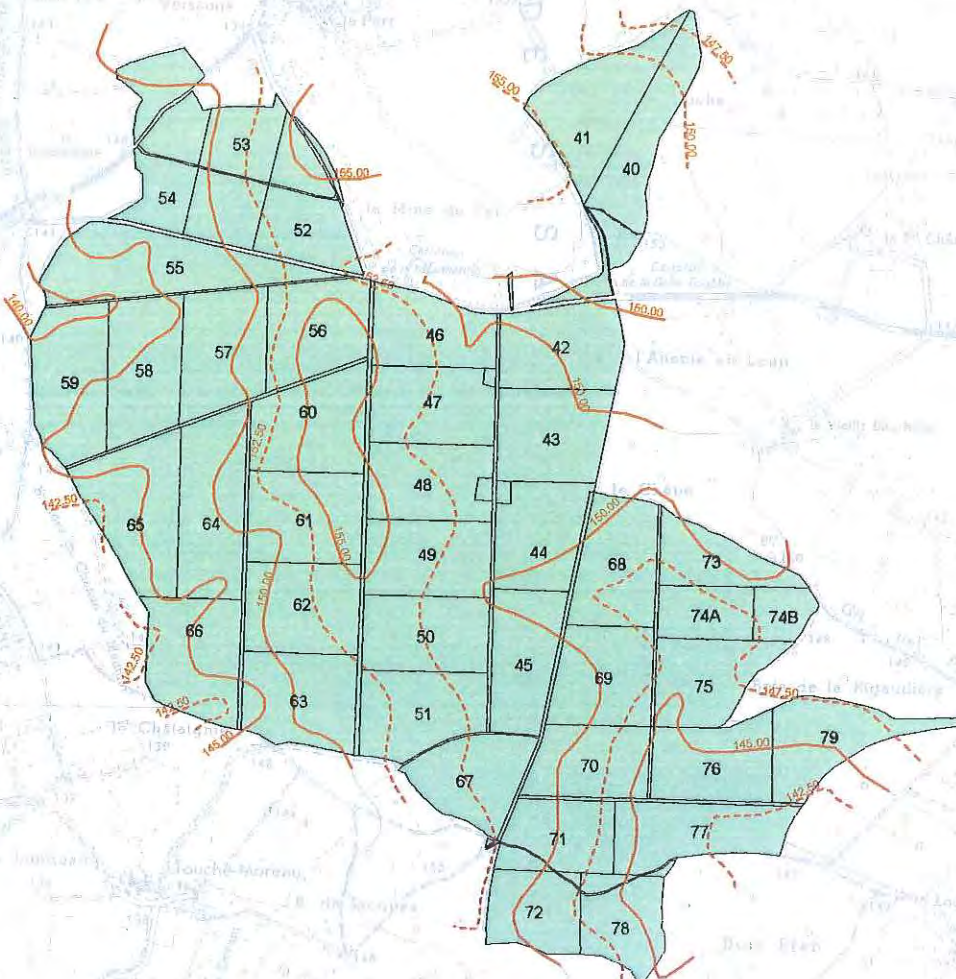
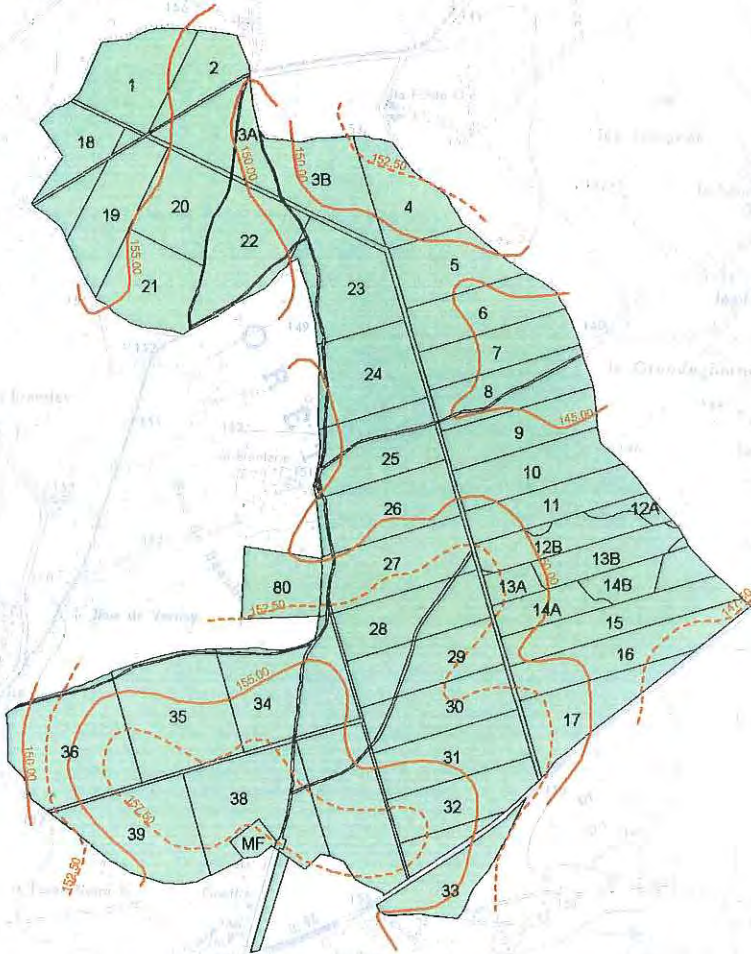
Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE TOPOGRAPHIQUE



3.1.2 - Dernier aménagement forestier : 1986 – 2005 (804,95 ha)	24
3.2 – AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS	28
3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	28
3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales	28
3.3.2 - Equipements de desserte	29
3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles	30
3.3.4 - Equipements cynégétiques	30
3.3.5 - Equipements pour l'accueil du public	30
3.3.6 - Dispositifs d'observation et de recherche	31
4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX - DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT : 20 ans, 2007 - 2026	32
4.1 - Synthèse des problèmes posés - Solutions envisagées	32
4.2 - Objectifs principaux - Division de la forêt en séries	33
4.3 - Décisions fondamentales relatives à la première série	33
4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement	33
4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité	34
4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération	35
4.3.4 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)	37
5 - PROGRAMME D'ACTIONS	39
5.1 - Dispositions concernant le foncier	39
5.2 – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE	39
5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes	39
5.2.2 - Opérations sylvicoles : Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS)	53
5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité	56
5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche	57
5.2.5 - Dispositions en faveur de l'accueil du public	57
5.2.6 - Dispositions en faveur des paysages	58
5.2.7 - Protection des sites d'intérêt culturel	58
5.3 - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	58
5.3.11 Travaux d'investissement	58
5.3.2 Travaux d'entretien des infrastructures	59
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	60
6.1 – PREVISIONS DE RECOLTE	60
6.2 – RECETTES PREVISIBLES	65
6.3 – DEPENSES PREVISIBLES POUR TRAVAUX	67
6.4 - BILAN FINANCIER PREVISIONNEL	69
7. ANNEXES	72



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

AOÛT 2006

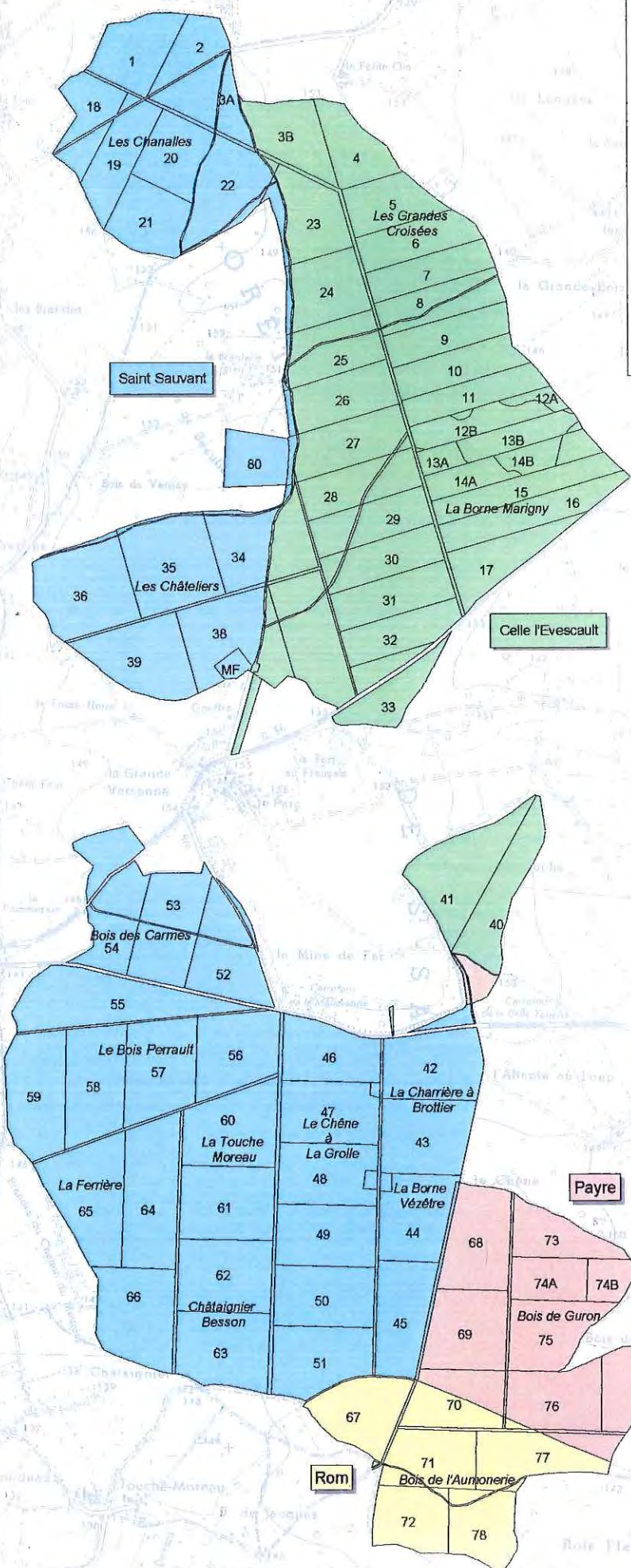
Saint Sauvant

CARTE DES COMMUNES
ET DES CANTONS

Celle l'Evescault

Payre

Rom



0.- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT

Nom	Forêt domaniale de Saint-Sauvant
Propriétaire	Etat
Départements de situation	Vienne (86) et Deux-Sèvres (79)
Arrondissements	Poitiers et Montmorillon (86), Melle (79)
Cantons	Lusignan et Couhé (86), Lezay (79)
Région IFN	Terres rouges à châtaigniers (79.6)

Il n'existe pas de DILAM pour la région Poitou-Charentes qui sera intégrée dans le périmètre des DRA-SRA de la chênaie-atlantique, en cours d'élaboration.

La gestion est actuellement assurée par l'agence régionale Poitou-Charentes, unité territoriale de la Vienne.

ORIGINE DE LA FORET

Connue sous l'ancien régime sous le nom de « Bois du Roy » ou « Bois de Monseigneur », la forêt provient pour l'essentiel (673 ha) du domaine royal agrandi par des acquisitions plus récentes de taillis-sous-futaie au sud du massif :

- Bois de l'Aumonerie (ancienne forêt de l'Hôpital de Montmorillon) en 1964
- Bois de Guron (Acquisition Durivault) en 1968

La dernière opération foncière concerne un échange apportant la parcelle 80 en 1983.

0.2 - CONTENANCE

Surface administrative cadastrale (en a) : 804 ha 93 a

Répartition des surfaces par territoire communal

(cf liste des parcelles cadastrales en annexe n°1)

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre		
	ha	a	ca
SAINT-SAUVANT	422	79	40
CELLE-L'EVESCAULT	252	64	82
PAYRE	75	55	35
ROM	53	93	00
TOTAL	804	92	57

La forêt se situe pour sa plus grande part au sud-ouest du département de la Vienne (93% de la surface soit 751 ha). Mais, elle empiète sur le département des Deux-Sèvres, commune de Rom, pour 7% de sa surface (53 ha).

Le massif est constitué de deux cantons distincts séparés par le CD 96 et le hameau du Parc. Il se prolonge au nord et au sud par des forêts privées pour constituer un grand massif de 1 400 ha.

La surface cadastrale boisée est de 802 ha 05 a 17 ca déduction faite de la maison forestière et des terrains de service d'une surface cadastrale de 2 ha 87 a 40 ca.

Une révision cadastrale est prévue en 2007 sur la commune de Saint-Sauvant par les services du cadastre.

Surface géographique (en a) : 804 ha 48 a, qui constituera la surface prise en compte dans le document d'aménagement et se décompose comme suit :

SAM (surface aménagée)	802,23 ha	→ surface boisée ou à boiser	801,09 ha	- surface boisée ou à boiser avec gestion sylvicole	795,32 ha	surface boisée = B	795,32 ha
				- surface boisée (hors sylviculture = X)	5,77 ha	surface à boiser = R	
		→ surface non boisable par nature ou destination = V	1,14 ha				
SHC (surface hors cadre =H)	2,25 ha						

(Source : SIG de Boigny sur Bionne, service aménagement ligérien)

Surface hors cadre (SHC) : Maison Forestière des Châteliers avec son terrain de service et ancienne pépinière.

Surface non boisable par destination (V) : cultures à gibier. Il existe 3 cultures à gibier d'une surface totale de 1,14 ha, parcelle 44 (0,43 ha), parcelles 47 (0,25 ha) et parcelle 48 (0,46 ha).

On note la présence de chemins ruraux toujours cadastrés mais tombés en désuétude. La surface de ces chemins n'est pas comptabilisée dans la surface SIG du domaine de l'état.

0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE

Un plan de délimitation et bornage daté de 1864 couvre la partie ancienne de la forêt, parcelles 1 à 66. Il est détenu au poste de l'agent patrimonial à la Maison Forestière des Châteliers.



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

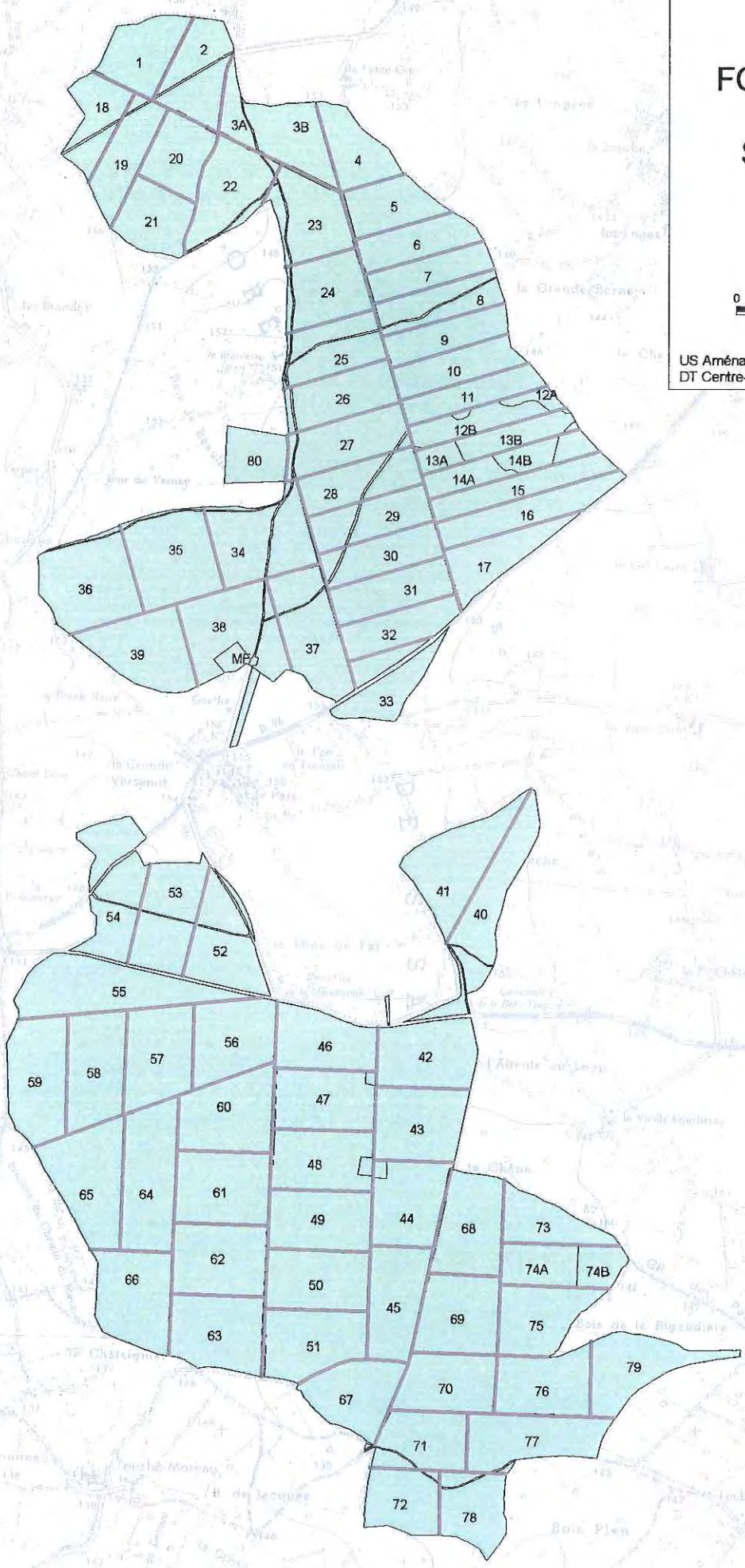
Echelle 1/25000



US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

PARCELLAIRE



0.4 - PARCELLAIRE

La forêt compte 80 parcelles d'une surface moyenne de 10,01 ha. Il est établi un sous-parcellaire quand les objectifs sylvicoles sont différents sur une même parcelle. Il s'agit des parcelles 3, qui comporte deux unités de gestion à régénérer sur deux périodes différentes, 12, 13 et 14 qui comportent des futaies résineuses de Douglas et des peuplements mélangés à objectif chêne. Pour la parcelle 74, le sous-parcellaire provient d'un classement hors sylviculture d'une partie.

(cf. Correspondance parcellaire – parcellaire cadastral en annexe n°2)



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

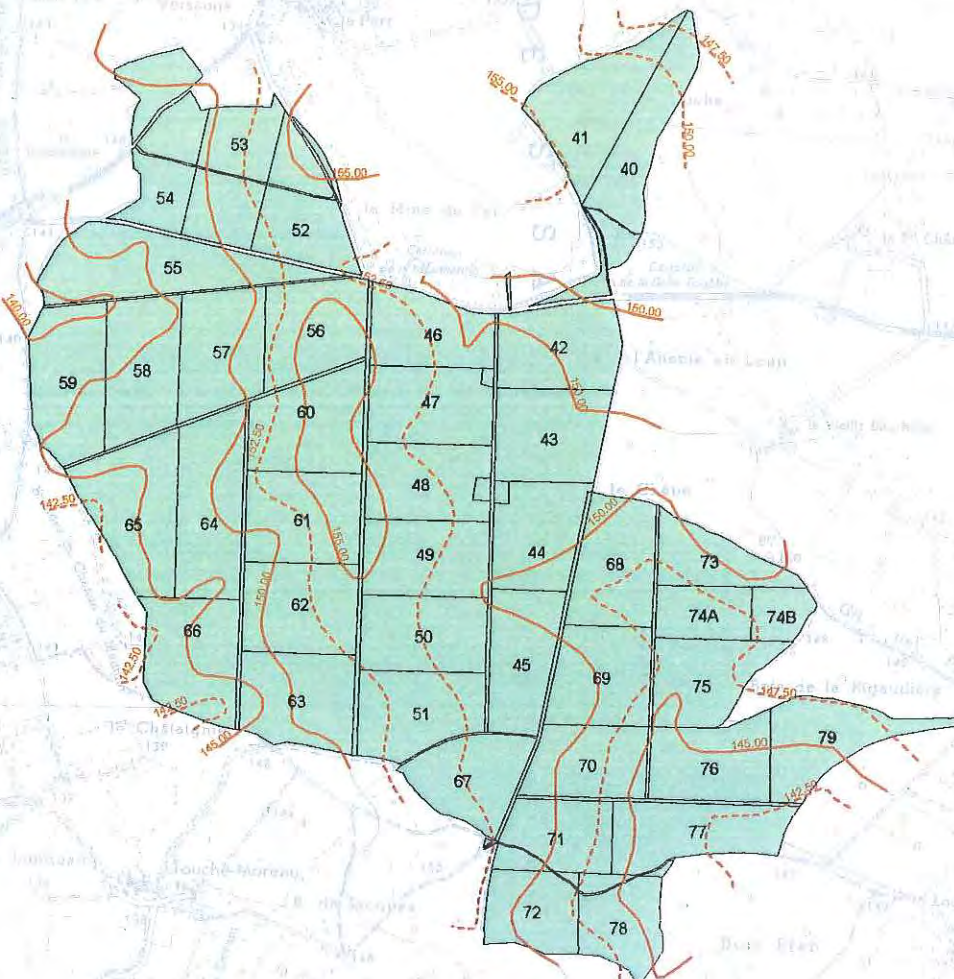
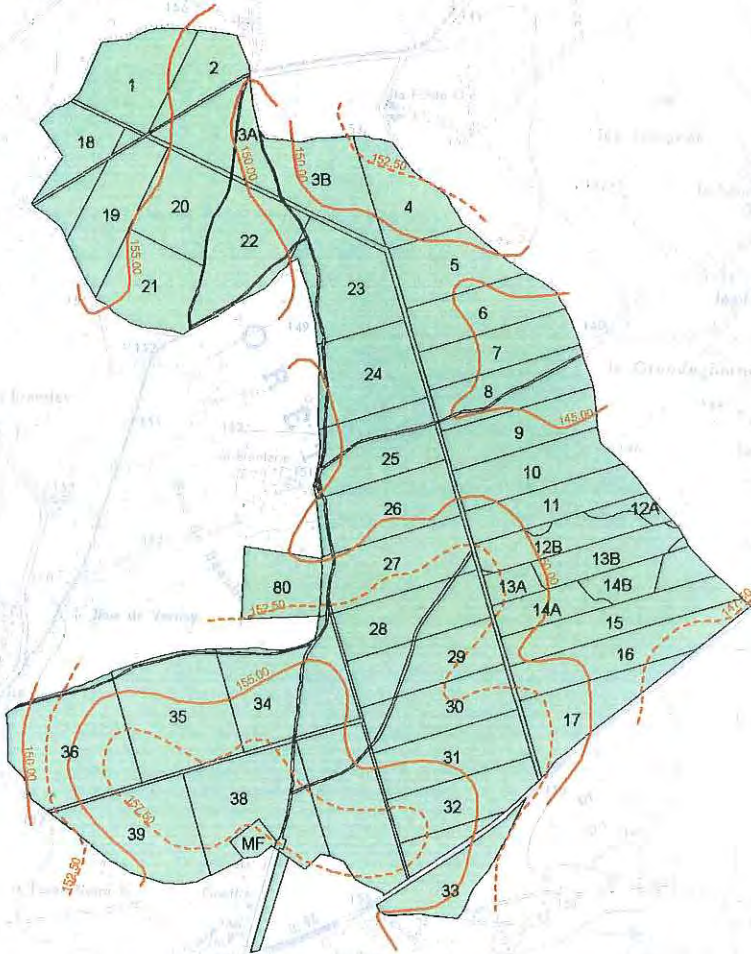
Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE TOPOGRAPHIQUE



1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES

Les paragraphes qui suivent donnent les principales caractéristiques de la forêt.

1.1.1 - Topographie et hydrographie

La forêt occupe un plateau pratiquement horizontal entre les vallées de la Vonne au nord et de la Dive au sud. Le réseau hydrographique est inexistant. Seules, des mares retiennent les eaux de ruissellement sur des fonds aux planchers argileux.

1.1.2 - Climat

Le climat est de type océanique tempéré. La forêt est située à une centaine de kilomètres de l'océan atlantique.

Les caractéristiques locales les plus importantes sont :

- station météorologique la plus proche : Poitiers

Un poste de relevés existe à la Maison Forestière des Châteliers.

- Température moyenne : 11,4 °C
- Nombre de gelées par an : 60 jours
- Pluviosité hauteur annuelle : 800 mm
- Hauteur juin + juillet + août : 160 mm

Les vents dominants sont Ouest-Sud-Ouest.

Ce climat est propice à la forêt :

- La pluviométrie est régulièrement répartie avec une absence de période sèche marquée.
- Les gelées sont peu marquées avec de rares gelées printanières affectant la végétation.
- La période de végétation reçoit plus de la moitié de la pluviométrie annuelle.
- La neige est rare ainsi que les chutes de grêle

Ces observations sont à modérer comme sur l'ensemble de la région par des variations annuelles importantes. Par exemple, la moyenne de la pluviométrie pour 2004 et 2005 est de 573 mm.

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres




US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest


Août 2006

CARTE DES SOLS

Sols peu évolués

 Sols colluviaux non calcaires

Sols brunifiés

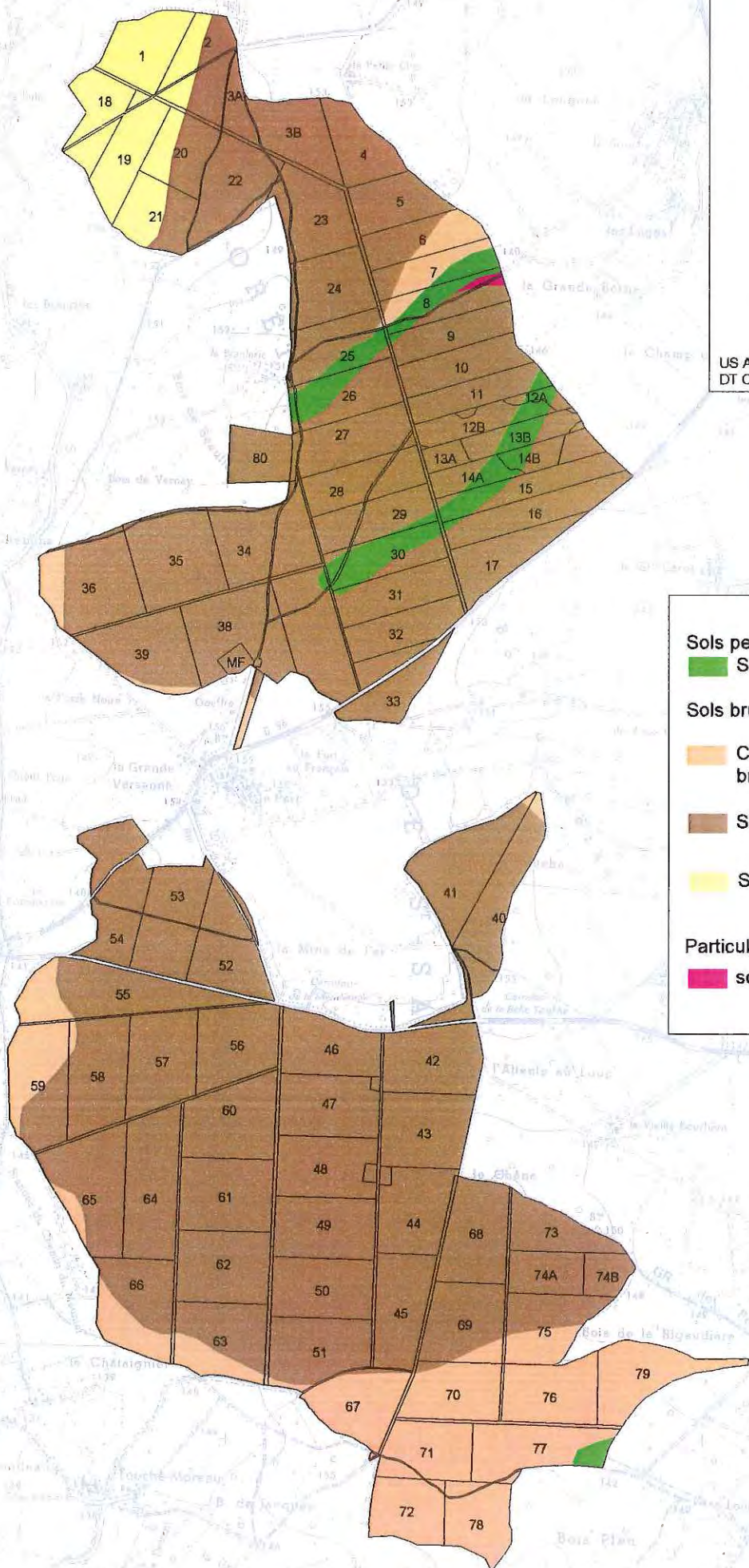
 Complexe de sols bruns et de sols bruns faiblement lessivés

 Sols bruns lessivés

 Sols lessivés

Particularités pédologiques régionales

 sols sur althérites anciennes



1.1.3 – Géologie

La forêt repose sur une formation tertiaire du paléogène appelée « **Terres rouges à châtaigniers** ».

Cette formation argileuse profonde (20 m à la maison forestière des Châteliers) est issue de la décarbonatation de calcaires du jurassique. L'altération sous climat chaud et humide a donné principalement des argiles rouges riches en oxydes de fer. Un remaniement par des apports détritiques a donné localement des argiles à silex de couleur jaune.

1.1.4 - Pédologie

(D'après la carte des sols de la Chambre d'Agriculture de la Vienne N° 1728 – 1996)

La pédogénèse sur les terres rouges a entraîné la formation d'une épaisseur variable de limons issus de l'altération des argiles.

Les principaux sols rencontrés sont par ordre d'importance décroissant :

- sols bruns lessivés
- complexe de sols bruns et de sols bruns faiblement lessivés
- sols lessivés

Caractéristiques principales : sols limoneux, profonds à moyennement profonds. La texture superficielle varie du limon léger, limon moyen à limon moyen sableux. Elle s'enrichit en argile en profondeur pour devenir limono-argileuse. La battance habituelle de ce type de sol est atténuée en forêt en raison du taux de matière organique apporté par l'humus et de la profondeur colonisée par le chevelu racinaire. Une hydromorphie temporaire apparaît généralement à moins de 40 cm de profondeur. Les réserves en eau sont bonnes à assez bonnes.

L'aménagement précédent décrit une zone de texture plus sableuse sur faciès jaune au cœur du massif nord (parcelles 10 à 14 et 25 à 28). Le reste de la forêt est décrit comme faciès d'argiles rouges typiques.

Conclusions : les caractéristiques décrites confèrent aux sols de bonnes fertilité et réserve en eau. Ce type de station présente une excellente potentialité forestière et constitue l'optimum pour la production de chêne de qualité.

1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Il existe un catalogue publié en 1994 : « **les types de stations forestières pour la région des terres rouges à châtaignier et des argiles à silex** ». En l'absence de contraintes connues pour la sylviculture, il n'a pas été entrepris d'étude stationnelle. Cependant, la préétude permet de supposer la présence des stations (L) limoneuses, (LS) limono-sableuses et (S) sablo-limoneuses et sableuses.

Ces différentes stations du catalogue s'intègrent au grand groupe stationnel de la **chênaie acidiline** défini dans le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique (Pascal Jarret, 2005).

Surface occupée par les principales stations forestières

Stations forestières *	Surface approximative (ha)	%	Observations (type, sol, contraintes principales)
Chênaie acidiline	801,09	100	Sol bruns plus ou moins lessivés, Hydromorphie temporaire, sols battants
TOTAL		100	

* La station étant unique il n'a pas été établi de carte des stations

Tableau des essences objectifs conseillées par station forestière

Station forestière	Essence objectif	Essences secondaires	Sous-étage	Surface par essence objectif
Chênaie acidiline	Chêne sessile	Châtaignier, Fruitiers	Châtaignier, Charme	801,09 ha

Comportement des essences au regard des contraintes écologiques :

Le chêne sessile est l'essence objectif unique pour l'ensemble de la forêt. Le massif de Saint-Sauvant moins connu à cause de sa superficie moyenne rivalise avec les belles chênaies du bassin ligérien. Il atteint des hauteurs remarquables supérieures à 40 m et fournit des bois de nobles qualités : tranchage, ébénisterie et merrain. Excentré par rapport au secteur ligérien, Saint-Sauvant constitue la plus belle chênaie de la région Poitou-Charentes.

Essences d'accompagnement :

Le chêne pédonculé est minoritaire sur la forêt et plutôt présent dans les taillis-sous-futaie du canton sud. Il ne constitue pas une essence objectif et le chêne sessile lui sera toujours préféré.

Le châtaignier est l'essence du taillis dans les TSF et présent en sous-étage dans les futaies sur souches. Cette essence particulièrement dynamique sur ce type de station a donné son nom au catalogue « Terres rouges à Châtaignier ». Il présente le grave défaut d'être atteint de rouille quand il atteint la catégorie bois moyens. Il sera maintenu en sous-étage dans les futaies et devra faire l'objet d'un traitement adapté dans les taillis-sous-futaie.

Le hêtre présent dans la région n'a jamais été privilégié à Saint-Sauvant. Par contre, son rôle cultural a été confirmé par son introduction artificielle en sous-étage dans les perchis de chêne. Ce rôle est maintenu en souhaitant que la sylviculture dynamique du chêne permette son installation naturelle.

Les Fruitiers sont très peu représentés à cause de la prépondérance du chêne dont la sylviculture a nui à la biodiversité. Ils peuvent fournir des sujets de qualité et doivent être

favorisés en mélange. L'**alisier torminal** est présent en sous-étage dans les vieux peuplements mais c'est le **merisier** ayant fait l'objet d'élagages dans les perchis qui fournit déjà des tiges de qualité.

Les **peuplements résineux purs actuels** (Douglas et Pin laricio) ont donné des résultats mitigés. Dans ce contexte favorable au chêne, ils ont vocation à être transformés en futaie de chêne.

On peut noter la présence dans l'étage dominé de **Sapin de Normann**, parcelles 25 à 28.

1.2 – HABITATS NATURELS

Dans le cadre de Natura 2000, il n'a pas été recensé d'habitats naturels « d'intérêt communautaire »

1.3 - ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ET ZICO (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

La forêt fait partie de la ZNIEFF de type II, N°: 254
Nom : Forêt Domaniale de Saint-Sauvant

Cette ZNIEFF couvre le grand ensemble formé par la forêt domaniale et les forêts privées voisines.

1.4 - FLORE

1.4.1 - Etages et séries de végétation

La végétation est caractéristique de l'étage infracollinéen, série médioeuropéenne du chêne sessile.

On rencontre principalement le groupement végétal de la chênaie sessiliflore moyennement acide. La strate arbustive est principalement représentée par le **houx** qui peut former un buisson compact sous les futaies sur souches. La strate herbacée est composée d'un cortège d'acidiphiles : ronce, chèvrefeuille, fougère aigle, asphodèle, germandrée scorodoine, mélampyre, laiche à pilules, millepertuis élégant. Les neutrophiles suivantes sont bien représentées : fragon, anémone des bois, mélique uniflore, laiche des bois, noisetier, aubépine, églantier.

Un faciès plus acidiphile est présent sur les sols les plus sableux et lessivés. L'enrésinement des parcelles 10 et 12 à 14 accentue l'acidification.

1.4.2 - Relevé des espèces remarquables

Il n'existe pas d'inventaire sur les espèces remarquables.

1.4.3 - Répartition des essences forestières

Essences	Surface (ha) (%)
Chêne sessile	90,0
Douglas	5,0
Châtaignier	3,0
Pin laricio	1,0
Feuillus précieux	0,5
Autres feuillus	0,5

* Il s'agit de la surface des peuplements par essence prépondérante au début de l'aménagement.

1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

La qualité du « cru » Saint-Sauvant a conduit aux classements de peuplements de chêne sessile pour la récolte de semences forestières. La révision du 18 juin 2002 a classé 60,98 ha, parcelles 3p, 5p, 6p, 22, 23, 34 et 37p sous le numéro QPE311-001 (ancien 02-CR-003).

Ce classement sera remis en cause par les décisions d'aménagement. Une partie des parcelles concernées étant à régénérer durant l'aménagement, leur remplacement sera à examiner. Un cormier remarquable est identifié parcelle 71, près de la route forestière des Fusillés.

1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire est satisfaisant. L'âge moyen d'un ensemble de futaies sur souches de 243 ha est estimé à 200 ans. Bien que ces peuplements ne présentent que peu de signes de dépérissements, leur durée de survie est difficile à estimer dans le contexte géoclimatique actuel.

1.5 – DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt

Un inventaire statistique a été réalisé dans les futaies sur souches (1 point/ha) et les taillis-sous-futaie (2 points/ha) soit une surface de 300 ha. Les données sont calculées grâce à l'aide du logiciel inventaire. La typologie des peuplements à chênes prépondérants du guide de sylviculture est utilisée pour éditer une carte des types de peuplements par placette. Elle met en évidence la répartition des gros bois. Ensuite, une synthèse par parcelle permet une lecture des caractéristiques dendrométriques principales (nombre de tiges, surface terrière, diamètre quadratique). Chaque parcelle est affectée d'un type de peuplement selon la codification de la DT Centre-Ouest. Une étude particulière concerne le matériel reproducteur de chaque parcelle : les 70 plus grosses tiges en futaie et les 50 plus grosses pour les taillis-sous-futaie.

(voir la carte des types de peuplements par placette en annexe et les résultats d'inventaire par parcelle, en annexe 3)

Les jeunes peuplements sont décrits à dire d'expert avec l'aide des diagnostics sylvie pour certaines parcelles de perchis de chêne.

La base de données jeunes peuplements permet de qualifier les parcelles aux stades semis-éducation.

Typologie des futaies

Essence/ classe de diam dominant	Régé en cours	Régé terminé- H<3m	Régé terminé H>3m, non com.	Diam dominant 10-15	Diam dominant 20-25	Diam dominant 30-35	Diam dominant 40-45	Diam dominant 50-55	Diam dominant 60-65	Diam dominant 70 et +	Code structure	Surface totale par essence (ha)
Diamètre dominant	R	S	E	1	2	3	4	5	6	7		
chêne sessile	11,84	119,18	94,96	101,22	115,55						FCHE	442,75
chêne sessile							5,72	75,15	121,81	40,62	CCHE	243,30
Autres feuillus Production				3,33							FAFP	3,33
Autres feuillus Chauffage			5,77								FAFC	5,77
Sous-total Feuillus (ha)	11,84	119,18	100,73	104,55	115,55	0,00	5,72	75,15	121,81	40,62		695,15
Pin laricio						7,59					FPL3	7,59
Douglas					24,19	16,66					FDOU	40,85
Sous-total Résineux (ha)					24,19	24,25						48,44
Total surface Futaie(ha)	11,84	119,18	100,73	104,55	139,74	24,25	5,72	75,15	121,81	40,62		743,59
G m2/ha							23,8	26,9	33,0	32,5		

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

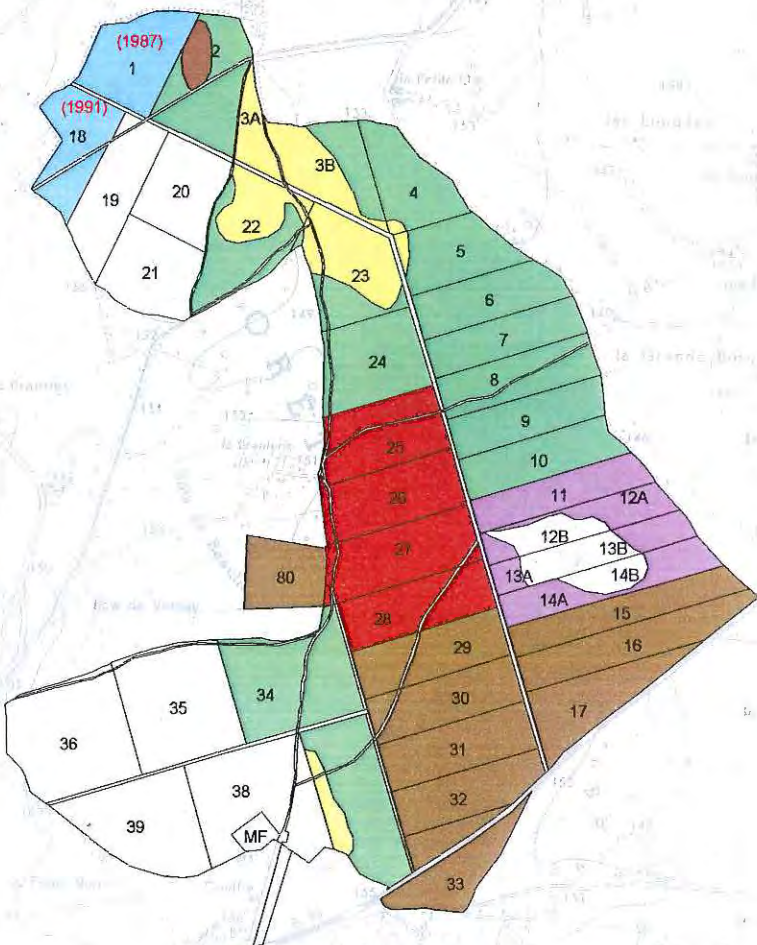
Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE DU TAILLIS ET SOUS-ÉTAGE



Résineux en sous-étage

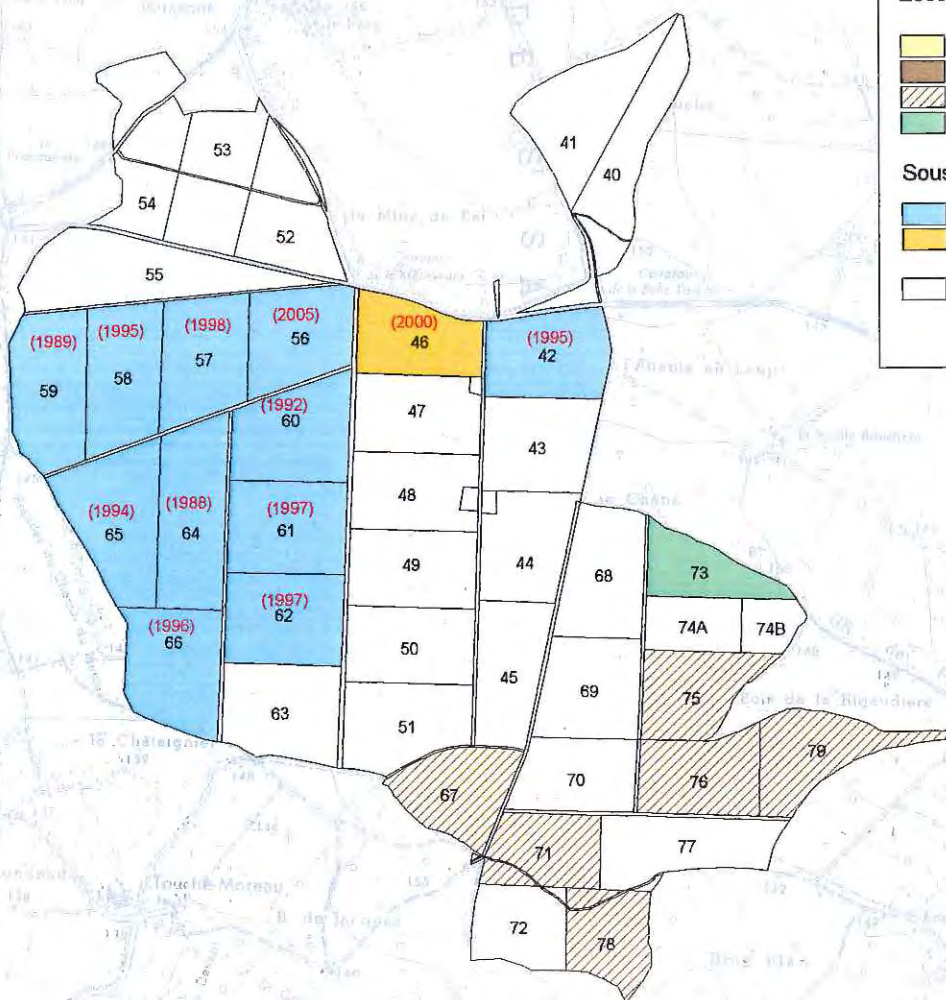
- Sapin de Nordmann en sous étage et étage dominé
- Douglas en sous étage et étage dominé

Essence dominante du taillis et sous-étage

- Sous étage absent
- Châtaignier en sous étage
- Châtaignier dans le taillis (TSF)
- Autres feuillus (Hêtre, fruitiers)

Sous-étage introduit artificiellement

- Hêtre (1986) année d'introduction
- Charme
- Jeunes peuplements, gaulis, futaies résineuses



→ Bilan des travaux d'infrastructure :

Nom de la route	Type de travaux	Année
RF méridienne	Revêtement monocouche	1986
RF Lorentz	Réfection empierrement	1987
RF Grandes croisées	Aire de stationnement (p31)	1987
RF Châteliers	Réfection empierrement	1988
RF de Vernaye (communale)	Réfection empierrement (CR)	1989
54	création place de dépôt	1989
RF Grandes croisées	Revêtement monocouche	1990
RF Fort à l'Anglais	Réfection empierrement	1991
RF Bois Perrault	Réfection empierrement	1992
chemin des Carmes (communal)	création empierrement	1992
RF chêne Pommeraie	Réfection empierrement	1993
RF Borne Vezêtre (ptie domaniale)	Réfection empierrement(partie 0,4 Km)	1993
RF Aumonerie	création empierrement	1994
RF Carmes (52.53.54)	création empierrement	1995
RF Borne Vezêtre (Communale)	Réfection empierrement(1,5 Km)	2001

Ce programme soutenu a permis la réfection ou la création des revêtements de l'ensemble de la voirie. L'ONF principal utilisateur de certaines voies communales a pris a sa charge le réfection du chemin des Carmes, de la RF de Vernaye et de la RF de la Borne Vezêtre.

CONCLUSIONS :

Les objectifs fixés par l'aménagement ont été respectés , notamment au niveau du groupe de régénération. Le volume récolté à l'hectare annuellement, toutes catégories de produits confondus, s'établit à **5,4 m³/ha/an**. La forêt se situe bien dans les forêts à fort enjeu de production avec un bilan positif de 403 000 euros/an, hors frais de gestion soit **502 €/ha/an** (Le bilan financier passé figure en annexe 8.1 et 8.2)

3.2 – AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

Il n'existe pas de milieux naturels remarquables ayant nécessité des travaux.

3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en m
Limites matérialisées ou bornées	Canton nord : 12 306 Canton sud : 14 544
Limites naturelles	0
Tronçons litigieux à borner	0
Total limites	26 850



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

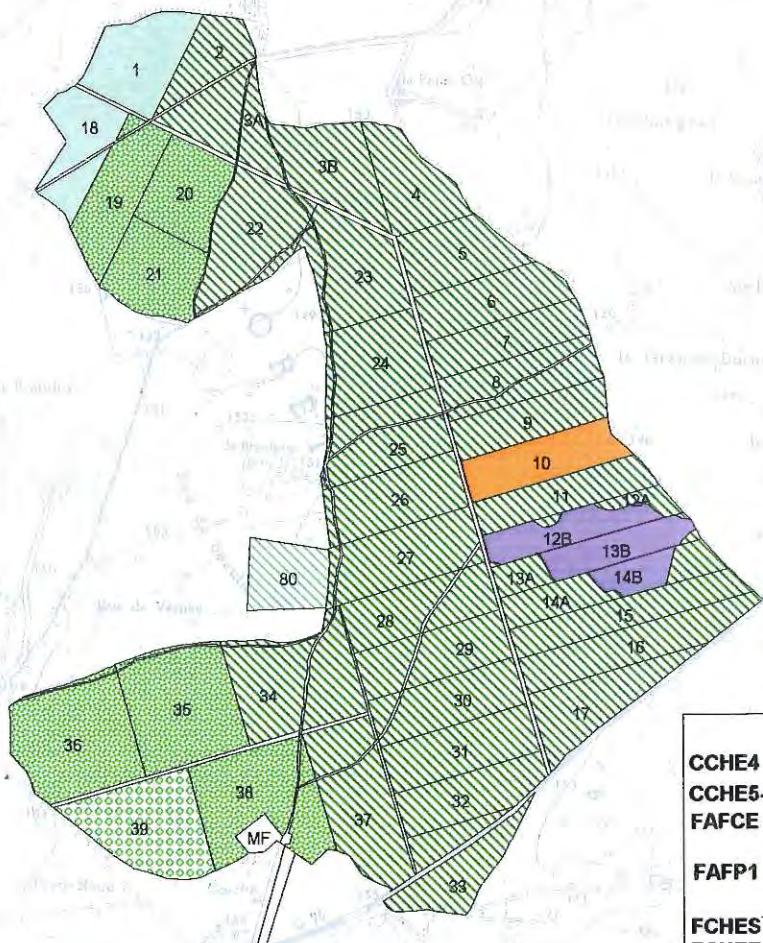
Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

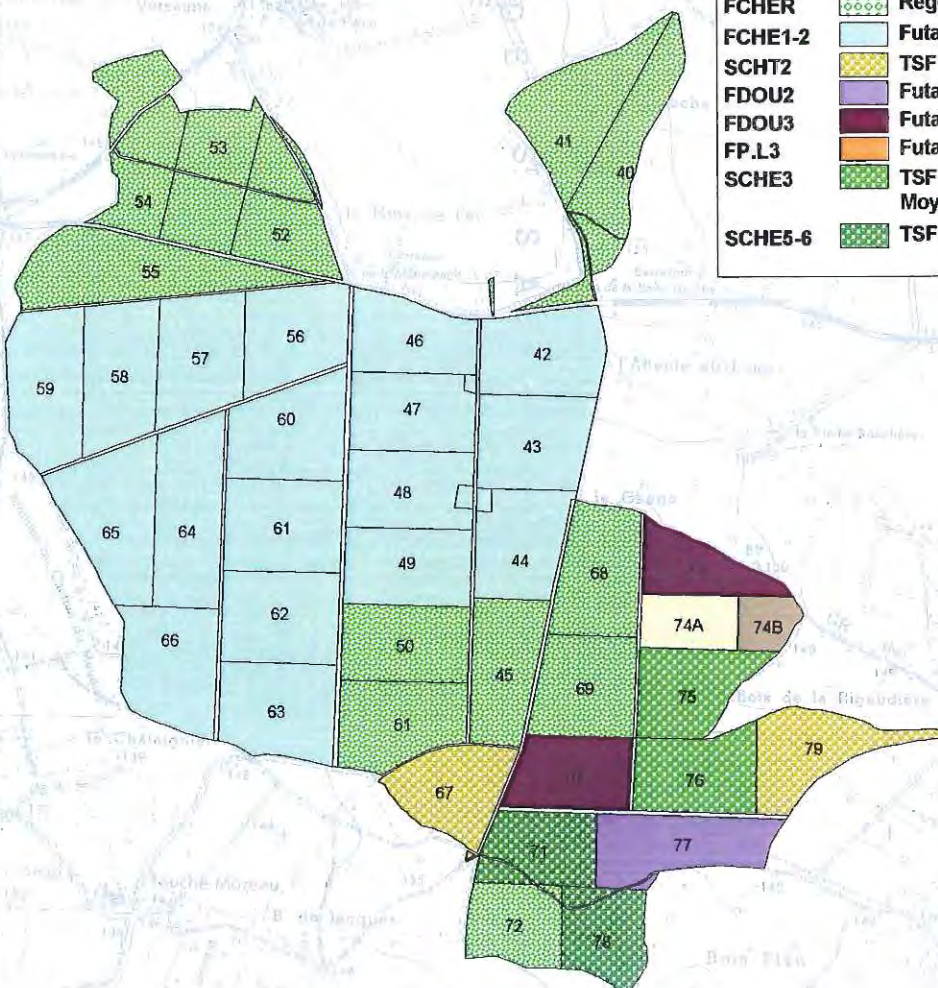
US Aménagement Ligérien
DT Centre-Cuest

AOÛT 2006

CARTE DES PEUPLEMENTS



CCHE4		Futaie de chêne sur souches à Bois Moyens
CCHE5-6-7		Futaie de chêne sur souches à Gros Bois
FAFCE		Futaie autres feuillus hors production forestière
FAFP1		Futaie autres feuillus de production à Petits Bois
FCHE5		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHEE		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE6		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE7		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE8		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE9		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE10		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE11		Futaie de chêne aux stades semis-Education
FCHE12		Futaie de chêne à petits bois perches et brins
SCHT2		TSF à châtaignier dominant à Petits Bois
FDOU2		Futaie de Douglas 20-25cm
FDOU3		Futaie de Douglas 30-35cm
FP.L3		Futaie de Pin Laricio 30-35cm
SCHE3		TSF à chêne dominant à Bois Moyens dominants
SCHE5-6		TSF à chêne dominant à Gros Bois dominants



Les taillis-sous-futaie sont présents sur les acquisitions récentes des années 60

Les TSF à châtaignier majoritaire, à petits bois (SCHT2) sont constitués d'une maigre réserve de chêne sur un vigoureux taillis de châtaignier (parcelles 67 et 79).

Les TSF à chêne majoritaire, à petits bois et bois moyens (SCHE3) sont présents sur 2 parcelles (75 et 76).

Les TSF à gros bois (SCHE 5 et 6) sont présents sur 2 parcelles : 71 et 78.

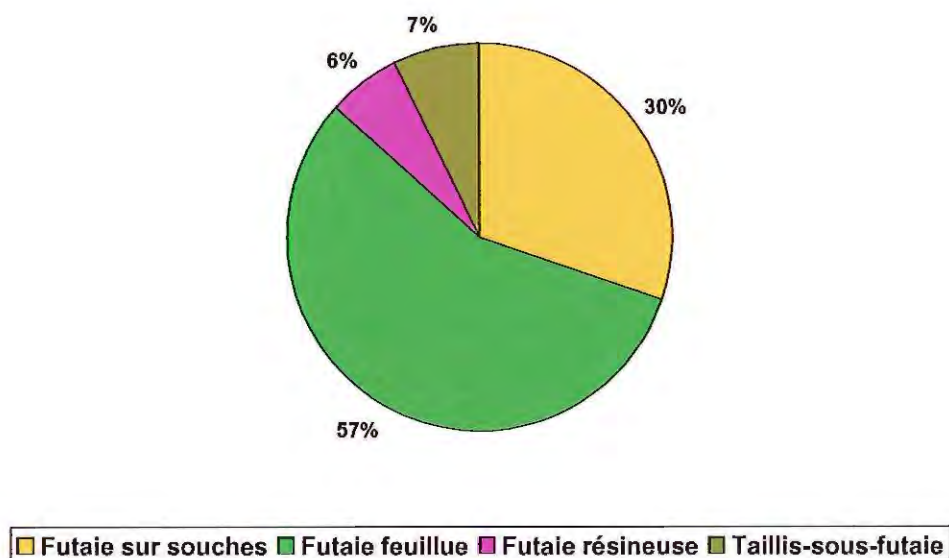
1.5.2 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par unité de gestion

L'Etat de répartition par parcelle des peuplements figure en annexe 4.

1.5.3 - Synthèse globale des grands types de peuplements

Code	Type	Diamètre dominant	Type TSF	Surface	% Surface	G
Futaie sur souches				243,30		
CCHE4	Futaie de chêne sessile	40 - 45 cm		5,72	1%	26,5
CCHE5	Futaie de chêne sessile	50 - 55 cm		75,15	9%	26,5
CCHE6	Futaie de chêne sessile	60 - 65 cm		121,81	15%	32,6
CCHE7	Futaie de chêne sessile	70 et +		40,62	5%	33,6
Futaie vraie				500,29		
FCHER	Futaie de chêne sessile	régé en cours		11,84	1%	
FCHES	Futaie de chêne sessile	Semis ou plantation		119,18	15%	
FCHEE	Futaie de chêne sessile	Education		94,96	12%	
FCHE1	Futaie de chêne sessile	10 - 15 cm		101,22	13%	
FCHE2	Futaie de chêne sessile	20 - 25 cm		115,55	14%	
FDOU2	Futaie de Douglas	20 - 25 cm		24,19	3%	
FDOU3	Futaie de Douglas	30-35 cm		16,66	2%	
FP.L3	Futaie de Pin laricio de Calabre	30-35 cm		7,59	1%	
FAFP1	Futaie de Tulipier de Virginie	10 - 15 cm		3,33	0%	
FAFCE	Futaie de feuillus divers	Education		5,77	1%	
Taillis-sous-futaie				57,50		
SCHT2	Taillis de châtaignier avec chênes	20 - 25 cm	1	20,26	3%	
SCHE3	TSF chêne à taillis de châtaignier	30-35 cm	3	20,03	3%	10,2
SCHE5	TSF chêne à taillis de châtaignier	50 - 55 cm	7	8,3	1%	11,9
SCHE6	TSF chêne à taillis de châtaignier	50 - 55 cm	9	8,91	1%	14,8
Total				801,09	100%	

Répartition par structures des peuplements



1.5.4 – Analyse dendrométrique des parcelles à gros bois (CCHE5, CCHE6, CCHE7, SCHE5 et SCHE6)

(Voir annexe 5 : Parcelles de Dg xx > classe 50 cm : classement par Dg décroissant et disponibilité à la régénération)

L'analyse permet de situer les parcelles par rapport aux critères de mise en régénération du chêne sessile. Bien que l'origine soit « sur souches », ces peuplements sont assimilables à une futaie vraie de haute qualité. Le pourcentage moyen de qualité est en effet de 20% de la surface terrière.

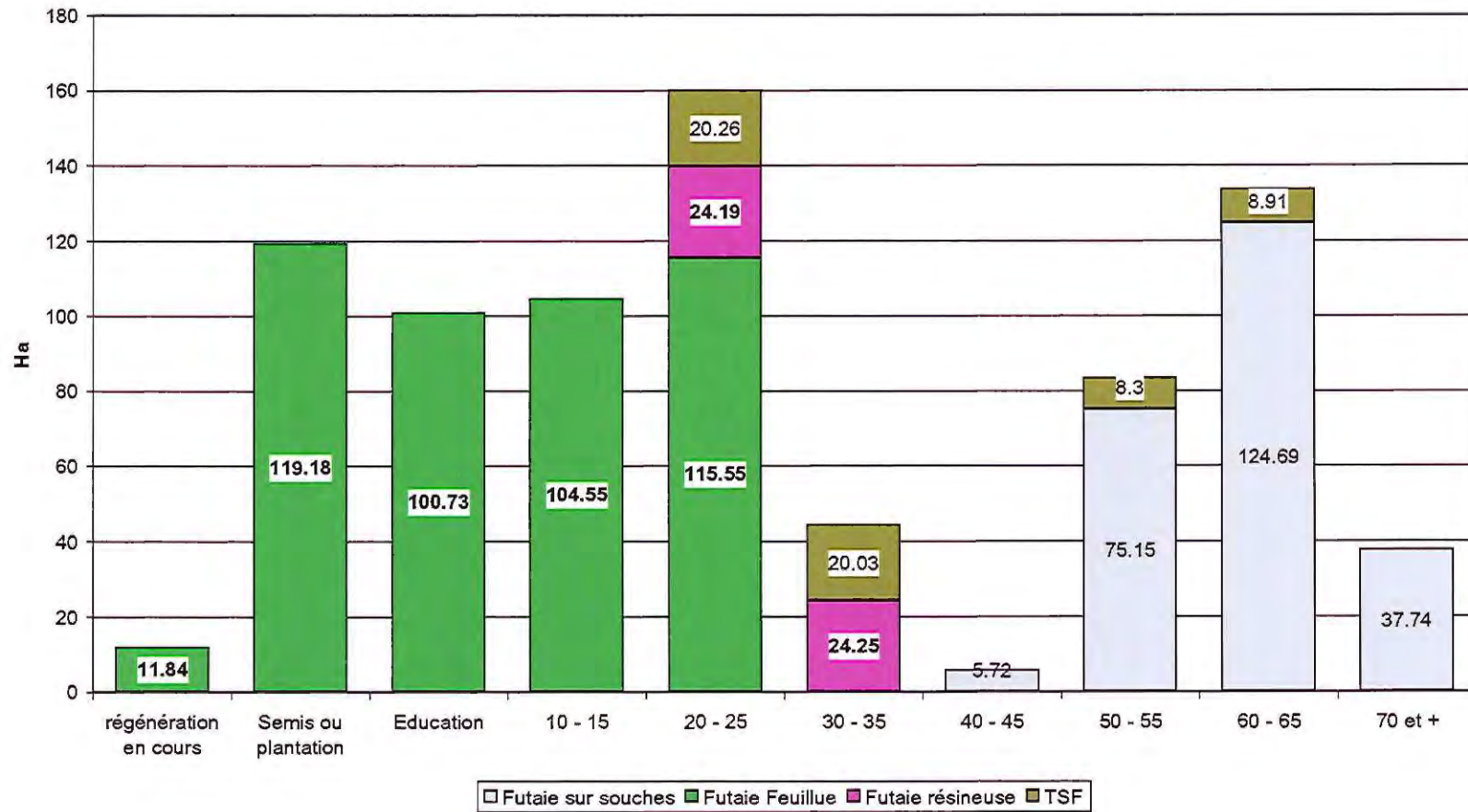
Selon l'étude sur la ressource chêne du bassin ligérien, le critère de mise en régénération pour une parcelle est atteint lorsque le diamètre moyen des 70 plus grosses tiges atteint la classe de diamètre 70 cm, pour les futaies de haute qualité ; pour les taillis-sous-futaie le critère de mise en régénération est atteint lorsque le diamètre moyen des 50 plus grosses tiges atteint la classe de diamètre 60 cm.

Une simulation à partir d'un accroissement de 7,5 cm sur le diamètre sur 20 ans pour les futaies et 10 cm pour les TSF permet une estimation du diamètre quadratique des n plus grosses tiges en fin d'aménagement. Les surfaces répondant à ces critères de mise en régénération, ou surfaces disponibles à la régénération, se répartissent ainsi :

Disponibilité à la régénération	En 2006	En 2026
Futaie sur souches (CCHE)	129,03	186,73
TSF (SCHE)	8,91	17,21
Total	137,94	203,94

En 2026, 83% des peuplements à gros bois auront donc atteint les critères de mise en régénération

Histogramme des classes de Diamètre



1.5.5 – Conclusions

La forêt présente 2 grands ensembles:

- 443 ha (57% de la surface) de jeunes futaies de chêne de la catégorie semis à la catégorie 20-25 cm maximum (60 ans maximum)
- 243 ha (30% de la surface) de futaies sur souches à gros bois (âge moyen : 200 ans) qui peuvent être régénérés dans les 40 ans à venir.

Par contre, la catégorie bois moyens est inexistante. L'histogramme des classes d'âge qui figure *en annexe 6*, confirme l'absence de bois moyens dans les catégories d'âge de 60 à 140 ans .

1.6 – FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Il n'existe pas d'inventaires des espèces animales remarquables.

1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt

Il n'existe pas de méthodes de comptage permettant une estimation précise des densités.

Le chevreuil constitue l'espèce objectif sur ce massif de dimension moyenne. Les populations semblent stables et en équilibre avec les possibilités d'accueil du milieu. Par contre, la forêt de Saint-Sauvant est devenue un massif « satellite » pour une petite population de cerfs présente sur le grand massif cynégétique régional. Cette population tend à augmenter sur ce territoire qui présente un seuil de surface critique pour l'accueil des grands cervidés.

1.7 – RISQUES D'INCENDIE

Seuls les peuplements résineux constituent un risque d'incendie mais ils sont minoritaires sur la forêt.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 – Production ligneuse

La forêt domaniale de Saint Sauvant est réputée localement pour la qualité de ses chênes. Les acheteurs sont régulièrement les mêmes puisque leur nombre se limite à cinq depuis cinq ans. Ils restent cantonnés pour l'instant à la région. L'écoulement des bois ne présente pas de difficulté.

La production ligneuse concerne deux catégories de produits complètement différentes :

- les améliorations petits bois des jeunes futaies de chêne
- les gros bois des régénérations en futaie sur souches.

Le tableau ci-dessous présente les prix de vente sur pied des différentes catégories de chêne dans les coupes de gros bois par année :

Essence	Diamètre	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chêne	50 et +	114	109	149		149	137	165	221
	30/45	58	40	49		41	54	46	66
	25 et -	8	8	7		7	6	8	
Total		100	96	113		133	129	99	216

On constate que l'impact de la tempête de 1999 aura été inférieur à la moyenne régionale sur les cours du chêne. L'année 2006 marque, par une hausse significative des cours, une reprise du marché du chêne de qualité à des prix dépassant même l'avant tempête.

La forêt de Saint-Sauvant par l'importance relative de son groupe de régénération et la qualité de son cru occupera un rôle important pour la ressource chêne du bassin ligérien pendant la période à venir.

Les prix unitaires constatés au cours des récentes ventes de 2005 et 2006 sont représentatives de la bonne qualité et de l'homogénéité des lots vendus. Certaines coupes sont caractéristiques :

Parcelle	Exercice	Type	G/U	V/U	PU m ²	PU m ³
22	2005	AG	0,33	3,7	1 946	172
34	2006	AG	0,34	3,9	2 396	215
36	2005	RD	0,43	5,2	2 448	205
35	2005	RD	0,48	5,9	2 993	243
38	2006	RD	0,46	5,8	3 462	280
54	2006	RD	0,42	5,2	2 050	167

La comparaison entre les parcelles 22/34 et 35/38 marque la hausse des cours en 2006.

La coupe définitive de la parcelle 38 constitue cependant une coupe exceptionnelle, dont le prix unitaire ne peut constituer une référence pour cet aménagement.

Il existe évidemment une variabilité liée au pourcentage de qualité telle qu'on l'observe en comparant les parcelles 34 et 54.

Petits bois feuillus

Actuellement, l'intégralité des coupes est vendue à des cessionnaires. Mais, l'offre va devenir plus importante et les méthodes de commercialisation devront évoluer vers les contrats d'approvisionnements ou la vente en bloc et sur pied.

Le prix de vente de la saison 2005/2006 était de 6 euros HT le m³.

2.2 - Autres productions

Il n'existe pas d'autre production commerciale. Dans une région où le taux de boisement est inférieur à la moyenne, la cueillette des champignons est prisée, mais il n'existe pas d'arrêté préfectoral spécifique dans ce domaine. Dans cette zone rurale, la fréquentation est occasionnelle et il n'est pas constaté de débordements constituant un trouble pour la forêt.

2.3 - Activités cynégétiques

Le tableau de chasse est le suivant :

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	Moyenne (5 dernières années)
Cerf	0	1	2	1	2	1,2
Chevreuil	54	43	48	42	50	47,4
Sanglier	1	1	4	6	7	3,8

Il existe un lot unique de chasse à tir « tout gibier » pour l'ensemble de la forêt à l'exception de la parcelle 80. Cette parcelle d'acquisition récente est restée dans le territoire de chasse riverain à la forêt domaniale.

L'activité cynégétique est complétée par le courre du lièvre à raison de 2 attaques par saison.

Le prix de location 2006 est de 34,5 €/ha

2.4 - Accueil du public

(voir carte des équipements touristiques au paragraphe 3.3.6)

L'accueil du public est un enjeu modéré. L'impact de la fréquentation par le public ne doit pas être considéré comme fort pour une forêt située en zone rurale et éloignée des grandes agglomérations (Poitiers est à 30 km). Cependant, la politique d'accueil du public développée durant les vingt dernières années et une plus forte demande environnementale ont augmenté la fréquentation. De plus, le département de la Vienne se caractérise par un faible taux de boisement (16%) et une forêt principalement privée (90% de la surface) relativement jeune.

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000



US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

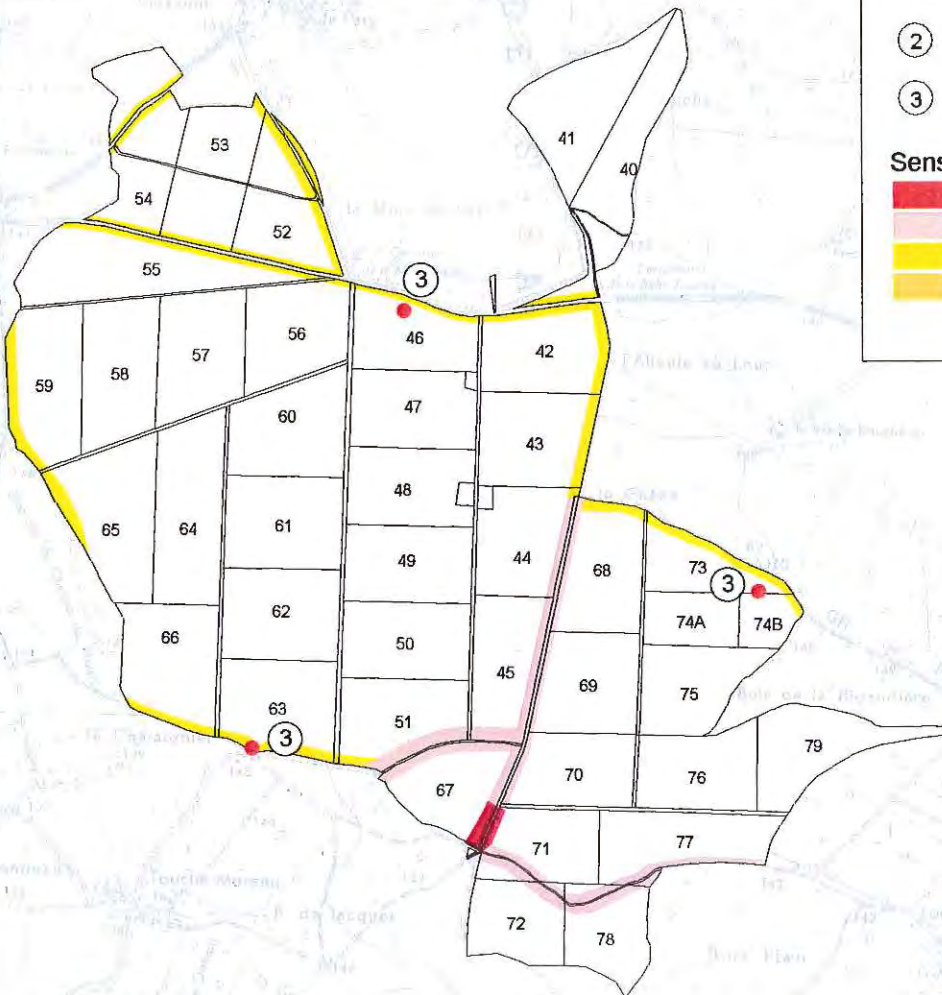
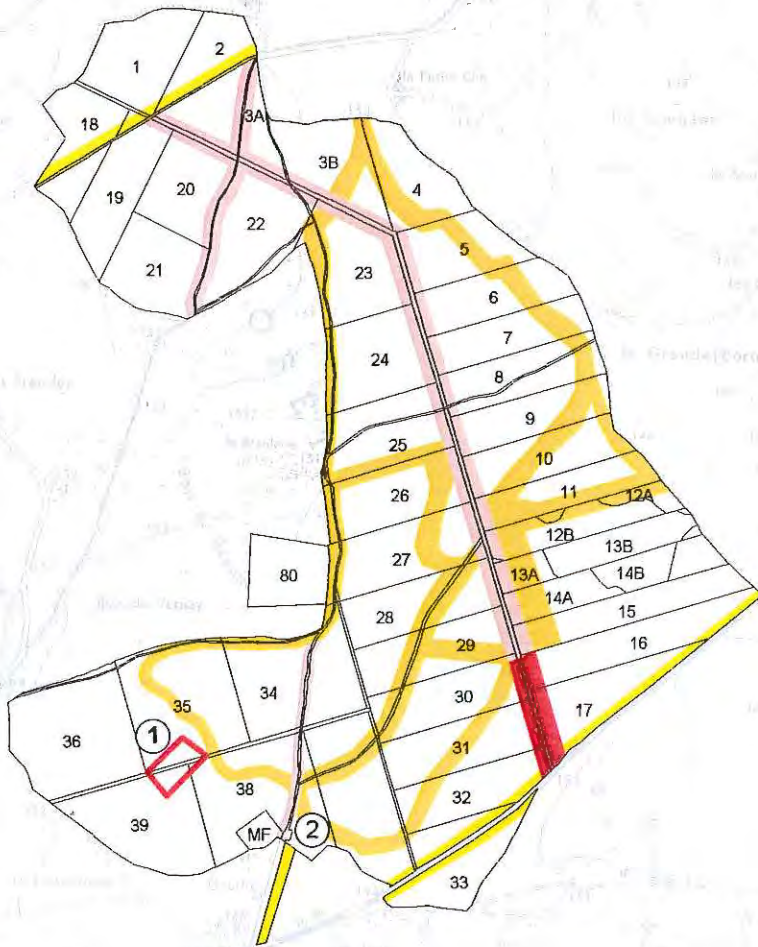
CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES
ET ELEMENTS REMARQUABLES

Richesses culturelles (source DRAC)

- ① Butte, époque indéterminée
- ② Fort à l'anglais, espace fortifié
- ③ Ferriers, époque indéterminée

Sensibilités paysagères

- sensibilité interne forte
- sensibilité interne modérée
- sensibilité externe modérée
- zone accueil du public (chemins en forêt)



Aussi, les vieilles futaies sur souches de Saint-Sauvant constituent à ce titre des peuplements « remarquables » pour les promeneurs.

A partir des années 1990, un site principal d'accueil du public s'est créé dans le canton nord autour de la route forestière des « Grandes Croisées » avec des financements du Conseil Régional pour certaines actions (voir 3.3.6). Actuellement, il n'existe pas d'engagements des collectivités locales. En conséquence, la politique actuelle de l'ONF est réduite à une mise en sécurité des sites actuels d'accueil du public.

A l'inverse, le canton sud pratiquement fermé à la circulation publique est peu fréquenté. La stèle commémorative et les sentiers balisés constituent des points d'intérêt relatifs.

La voirie publique est le support de sentiers de randonnée :

- GR de pays Haut-Poitou Roman,
- Sentiers du plan de développement des itinéraires pédestres et de randonnée du département des Deux-Sèvres.

2.5 - Paysages

Parallèlement à l'accueil du public, l'enjeu paysager est modéré et concentré sur les vieilles futaies sur souche du canton nord. Le manque de relief et la ruralité limitent les visions externes à la traversée des voies publiques. A l'intérieur de la forêt, la sensibilité paysagère est forte autour du site d'accueil du public et modérée de part et d'autre de la route forestière des « Grandes Croisées », voie pénétrante du canton nord, et aux abords des cinq sentiers parcourant ce canton nord au départ du grand parking des parcelles 30 et 31 (voir chapitre 3.3.5)

2.6- Richesses culturelles

Au village du Parc, des vestiges d'occupation humaine (ferriers, ateliers de taille) remontent à l'âge du fer et au paléolithique moyen et se sont poursuivis à l'époque gallo-romaine. En particulier, sont encore visibles les traces de trois anciens camps romains qui surveillaient la voie romaine allant de Rom à Lusignan et qui, réutilisés pour deux d'entre-eux lors de la guerre de cent ans prirent le nom de « Fort à l'Anglais » et « Fort au Français ».

Dans l'histoire récente, Saint-Sauvant fut le théâtre d'évènements douloureux pendant la deuxième guerre mondiale puisque 31 résistants furent fusillés le 27 juin 1944, à l'extrémité sud de la forêt, à l'endroit où est élevée une stèle commémorative.

Selon les renseignements fournis par la DRAC de Poitou-Charentes, les sites archéologiques recensés sur la forêt sont :

- parcelle 38, espace fortifié du « Fort à l'Anglais ».
- parcelles 35/39, autour de la RF du Fort à l'Anglais, une butte d'époque indéterminée.

- des ferriers d'époque indéterminée, autour de la ligne de parcelle 73/74, parcelle 46 et au sud de la parcelle 63.

2.7 - Autres sujétions

Il existe trois concessions au 31/12/2006 :

- occupation d'un terrain de 600 m², parcelle 67 par la commune de ROM, où est élevée une stèle commémorative à la mémoire de 31 parachutiste alliés massacrés lors de la deuxième guerre mondiale. L'autorisation est conclue jusqu'au 31 août 2010. L'autorisation a été accordée moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 7,62 euros à charge pour la commune d'entretenir les abords.
- Passage d'une ligne électrique, commune de Celle-l'Evescault, au profit de la Société de Revente d'Electricité et de Gaz dont le siège est à Poitiers. Cette ligne enterrée en 2006, traverse uniquement le terrain de service de la MF des Châteliers (ancienne pépinière).
- Passage d'une canalisation d'eau potable au travers de la RF des Grandes croisées sur l'axe de la route de Vernaye, au profit du SIEP de Lusignan. Un forfait triennal de 90 Euros couvre les années 2006-2008.

Voir carte des infrastructures.

2.8 - Statuts ou dispositions particulières de protection pouvant se superposer au régime forestier

Hormis la ZNIEFF de type II mentionnée au chapitre 1.3, il n'existe aucune autre réglementation zonale (notamment au titre de la loi de 1930), ni de zonage relevant d'un cadre contractuel.

3 - GESTION PASSEE

3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 - Traitements antérieurs

L'aménagement 1946-1965 marquait le début de la mise en régénération. A l'issue de cet aménagement, il existait 161 ha de fourrés-gaulis, parcelles 1, 18, 42, 46, 56 à 62, 64 à 66.

L'aménagement 1966-1985 :

Date	Surface concernée (ha)	Nature de l'acte
1966-1985	799,86	Aménagement forestier (Arrêté du 9/11/1970)
		Série 1 feuillue: 632,83 ha
		Groupe de régénération : 140,39 ha
		Groupes d'amélioration : 492,44 ha
		Série 2 résineuse : 164,15 ha
		Groupe de transformation : 127,45 ha (29,50 ha réalisés)
		Groupe d'amélioration : 36,70 ha

Cet aménagement continuait la conversion par régénération naturelle de futaies sur souches de chêne sessile. La deuxième série concernait la transformation en futaie résineuse de taillis-sous-futaie ruinés d'acquisition récente.

La transformation des 29,5 ha en futaie résineuse concernait les parcelles 70 (1969), 73 (1975) et 77 (1973).

En 1977, les parcelles 12B, 13B et 14B furent replantées en Douglas après un incendie

3.1.2 - Dernier aménagement forestier : 1986 – 2005 (804,95 ha)

Objectifs

Série	1 ^{re} feuillue (chêne sessile)	2 ^{ème} résineuse
Surface totale	733,32 ha	68,75 ha
Traitement	Futaie régulière et conversion en futaie régulière	Futaie régulière
Méthode d'aménagement	GR strict	GR strict
Durée de renouvellement	102 ans (fin de conversion)	87 ans
Surface à régénérer	139,47 dont : -régénération naturelle : 117,56 -régénération artificielle : 21,91	9,27 ha
Possibilité (m ³ /an)	Chêne : 3 153 Houppiers feuillus : 947 Taillis : 960 Autres feuillus : 205 Résineux : 75	
Rotation des coupes	Jeunes peuplements : 7 ans Futaies sur souches adultes : 15 ans	8 ans
Essence objectif	Chêne sessile	Douglas : 67 % Pin laricio : 11 % Autres résineux et feuillus d'accompagnement : 22 %

Cet aménagement poursuit la conversion en futaie régulière des futaies sur souches sur 117,56 ha. Les parcelles 68, 69 et 74 de taillis-sous-futaie ruiné sont régénérées artificiellement.

Surface Hors Cadre : 2,88 (MF et terrain de service)

Bilan de la récolte du dernier aménagement forestier

Série	Régénération	Amélioration	Total
Surface	148,74 ha	653,33 ha	802,07 ha
Récolte produits principaux (bilan sur 20 ans)	61 845 m ³	25 345 m ³	87 190 m ³
Récolte produits accidentels	305 m ³	3 655 m ³	3960 m ³
Total récolte	62 150 m ³	29 000 m ³	91 150 m ³
	19,9 m ³ /ha/an	2,11 m ³ /ha/an	5,41 m ³ /ha/an

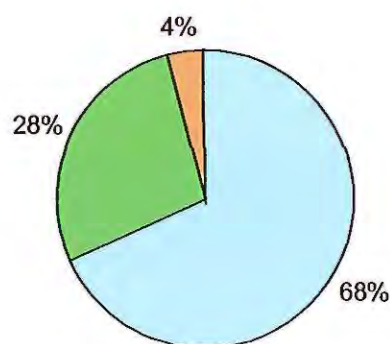
Les produits de la tempête de 1999 dans les parcelles en régénération sont assimilés à une coupe secondaire.

(Voir en annexe 7, le bilan de la récolte en régénération)

→ Bilan de la récolte en amélioration par type de peuplement :

Groupe	Surface (ha)	Volume commercial Feuillu	Volume commercial Résineux	Volume commercial Total	Prélèvements (m ³ /ha réalisé)
Perchis	160,82	8040	140	8180	51
Futaie sur souches	234,69	11150	80	11230	48
Taillis-sous-futaie	58,65	9350	240	9590	164
Total	454,16 ha	28540 m³	460 m³	29000 m³	64 m³
					3,2 m³/ha/an

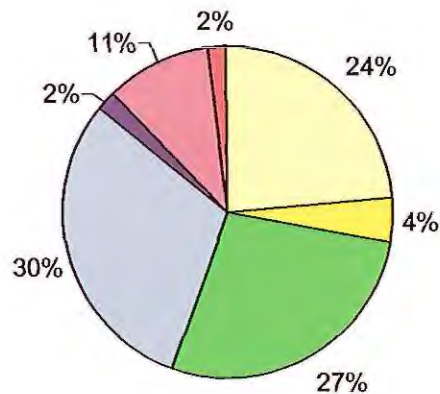
→ Bilan de la récolte en amélioration par catégories de produits :



□ Régénération ■ Amélioration ■ PA

Type de coupe	groupe	Volume Commercial (m ³)
Perches et brins	Perchis (1ère éclaircie) + TSF+futaie sur souches	6930
Petits bois		1195
Amélioration GB	Futaie sur souche et TSF	7875
Taillis	TSF	8885
Produits accidentels(hors 1999)	Tous	545
Produits accidentels (tempête 1999)	Tous	3110
Résineux		460
Total		29000

Le taillis provient principalement du « rajeunissement » du taillis de châtaignier dans les taillis-sous-futaies.



□ Perches et brins	■ Petits bois	■ Gros bois	□ Taillis
■ PA (hors 1999)	■ PA (tempête 1999)	■ résineux	

→ *Bilan des coupes :*

Régénération : les coupes sont terminées à l'exception de la parcelle 39 au stade de la coupe définitive.

Perchis de chêne : le programme de coupes n'a été que partiellement respecté. Les retards pour la première rotation peuvent être dus à une nécessité de laisser grossir les bois et à des difficultés de commercialisation. De plus, la rotation de 7 ans n'a pu être respectée. De ce fait, les coupes n'auront été parcourues que deux fois en coupe au maximum pour des prélèvements modérés. Le prélèvement moyen est de 47 m³/ha et de 28 m³/ha/passage.

Futaie sur souches : Le programme de coupes a été respecté. Le prélèvement moyen de 48 m³/ha est très modéré pour ce type de peuplement où la capitalisation en gros bois est importante. Mais, cela n'est que l'application stricte des consignes de prudence dictées par l'aménagement.

Taillis-sous-futaie : Les coupes de « rajeunissement » ont été réalisées dans les parcelles 67, 71, 76 et 78. Ces importantes coupes du taillis de châtaignier n'apportent aucune amélioration à la futaie de chêne très pauvre sur ces parcelles.

Groupe d'amélioration résineux (parcelles 10, 12, 13, 14, 70, 73 et 77 : Les parcelles 10, 14 et 70 ont été éclaircies normalement. Les parcelles 12 et 13 ont vu un passage très modéré alors que les parcelles 73 et 77 n'ont pas été parcourues.

Bilan des travaux

→ Bilan des travaux sylvicoles:

* Coûts des régénérations au 31/12/2005(euros actualisés à l'année 2006)

Parcelle	Début	Coût/ha	BDJP 2005	Norme
<u>Régénération naturelle</u>				
52	1987	3 508 €	CL3	1CHX1
53	1989	3 373 €	CL3	1CHX1
21	1990	2 951 €	CL3	1CHX1
35	1990	1 833 €	CL3	1CHX1
20	1991	1 742 €	CL3	1CHX1
36	1991	1 355 €	CL3	1CHX1
54	1992	2 425 €	CL3	1CHX1
38	1993	2 488 €	CL3	1CHX1
19	1995	2 419 €	CL3	1CHX1
72	1995	2 832 €	CL3	1CHX1
39	1996	971 €	CL2	1CHX1
<u>Régénération artificielle</u>				
68	1994	4 403 €	CL3	3CHS1
69	1997	4 730 €	CL2	3CHS2
74	1987	25 009 €	CL3	

* Le coût moyen des régénérations de la classe 3 est de 2 500 €/ha et s'inscrit dans la moyenne des anciennes normes sylvicoles pour la chênaie acidocline. La variabilité importante constatée peut être due à la difficulté à maîtriser le châtaignier quand il était très présent en sous-étage. L'exemple de la parcelle 72, ancien TSF à taillis de châtaignier est caractéristique.

Il ressort aussi la difficulté de maîtriser les plantations sur ces anciens TSF à taillis de châtaignier. Enfin, on notera pour anecdote le « dérapage » effectué dans la parcelle 74 avec un coût prohibitif pour un résultat médiocre (essais de plantations mélangées et plantation de Tulipier de Virginie)

* Désignation d'arbres objectifs : Fin 2006, 5 parcelles sont désignées pour 51 ha (1, 18, 42, 58, 59)

→ Bilan des travaux en faveur de la biodiversité :

Afin de palier le manque de sous-étage, du hêtre principalement et du charme ont été introduits artificiellement :

- le hêtre dans 13 parcelles pour 151 ha : 1, 18, 42, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65 et 66.
- Le charme parcelle 46 (10ha)

De plus, des travaux d'élagage de merisier concernent 65 ha, parcelles 43, 44, 47, 48, 49, 51, 55 et 63.

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48







Echelle 1/25000

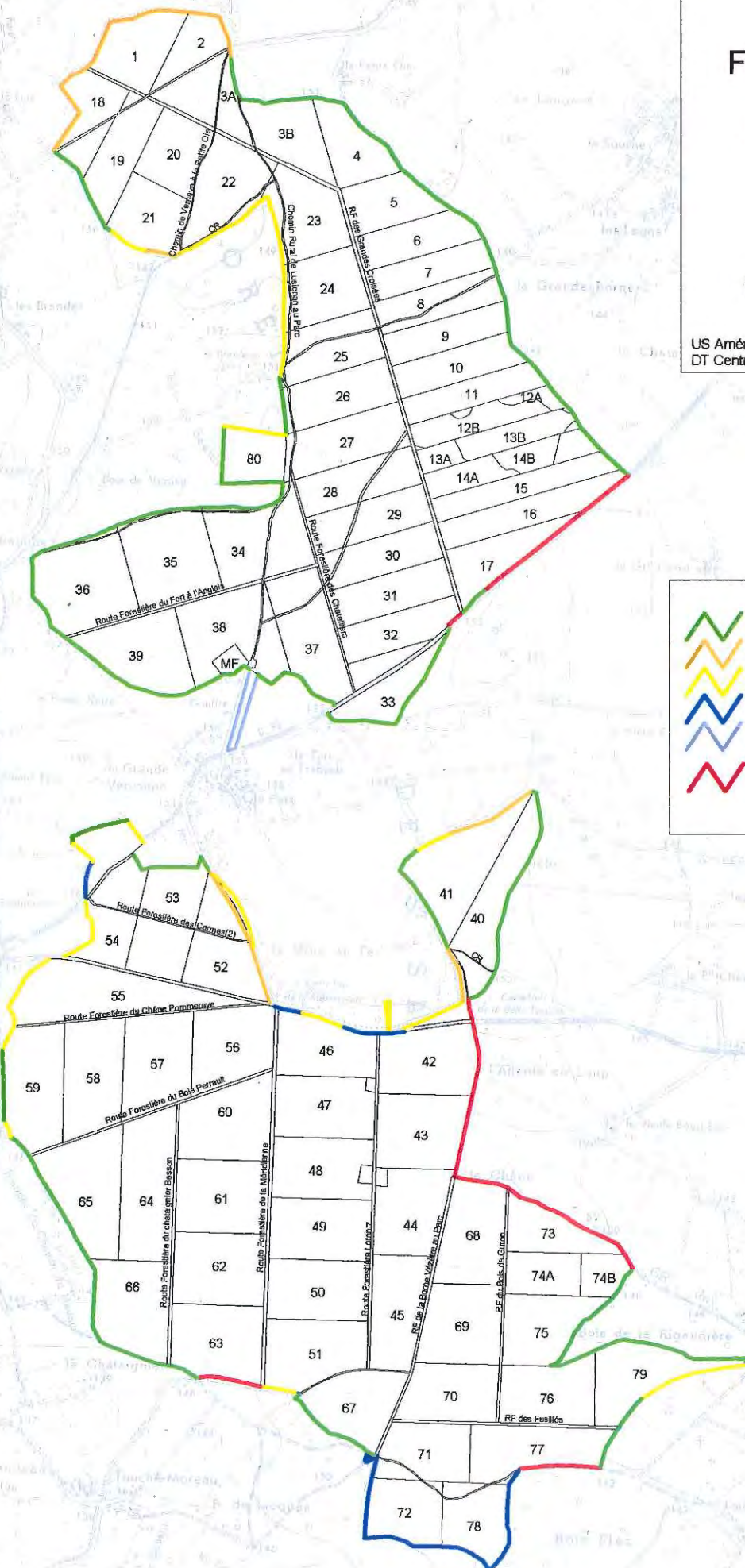
0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE DES LIMITES

-  fossé appartenant à l'Etat
-  fossé mitoyen
-  fossé appartenant au riverain
-  sans fossé
-  cloture
-  voies publiques (chemin ou route)



Les régénérations en cours sont pratiquement terminées : il reste une coupe définitive, parcelle 39.

Les futaies « vraies » de chêne d'une surface de 443 ha représentent actuellement 57% de la surface de la forêt. Elles sont le fruit de la régénération commencée en 1946 des anciennes futaies sur souches sur trois périodes d'aménagements. Elles s'étalent de la classe S (régénérations terminées) à la catégorie 20-25 cm avec un bon équilibre des surfaces.

Les futaies sur souches (243 ha) sont le reliquat de la conversion commencée en 1860 sur la forêt.

Autre feuillus de production (AFP): plantation de Tulipier de Virginie, parcelle 74B

Autres feuillus chauffage (AFC) : plantation mélangée parcelle 74A

La carte des essences du taillis et du sous-étage reflètent certains points de l'histoire de la forêt. En particulier, les plantations résineuses du début des années 60 en mélange dans des peuplements feuillus clairières, ayant eu un résultat mitigé, les gestionnaires successifs ont conservé la priorité au chêne.

- Les parcelles 12A, 13A et 14A, plantées en Douglas au début des années 60, font maintenant place à une futaie sur souche, au couvert clair, avec le Douglas dans l'étage dominé.
- Les parcelles 12B, 13B, 14B sont les plantations de Douglas de 1977, après incendie.
- Les parcelles 25 à 28 conservent un étage dominé de Sapin de Nordmann (maximum de 15% de la surface terrière, parcelle 25).
- La parcelle 73, futaie de Douglas, à la particularité de présenter un important recru ligneux de feuillus divers (châtaignier, hêtre) qui concurrencent parfois l'essence principale.

Typologie des taillis sous futaie

Type de Taillis-sous-futaie	Structure	Diam dominant 20-25	Diam dominant 30-35	Diam dominant 40-45	Diam dominant 50-55	Diam dominant 60-65	Diam dominant 70 et +	Surface totale par catégorie ha
		SCHT2	SCHE 3	SCHE 4	SCHE 5	SCHE 6	SCHE 7	
		Bois moyens BM			Gros Bois GB	Très Gros Bois TGB		
PB dominants	1	20,26						20,26
PB dominants et GB	2							0,00
PB et BM dominants	3		20,03					20,03
BM dominants	4							0,00
PB et GB dominants	5							0,00
Sans cat. dominante	6							0,00
BM et GB dominants	7				8,30			8,30
GB dominants	8							0,00
TGB dominants	9					8,91		8,91
Total ha		20,26	20,03	0,00	8,30	8,91	0,00	57,50
G m2/ha			12,7		11,9	14,8		



FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE DES INFRASTRUCTURES

Voirie publique

- Voie publique revêtue
- Chemin Rural terrain naturel
- Chemin Rural empierré
- Chemin Rural cadastré tombé en désuétude

Voirie domaniale

- RF revêtue
- RF empierrée
- RF terrain naturel

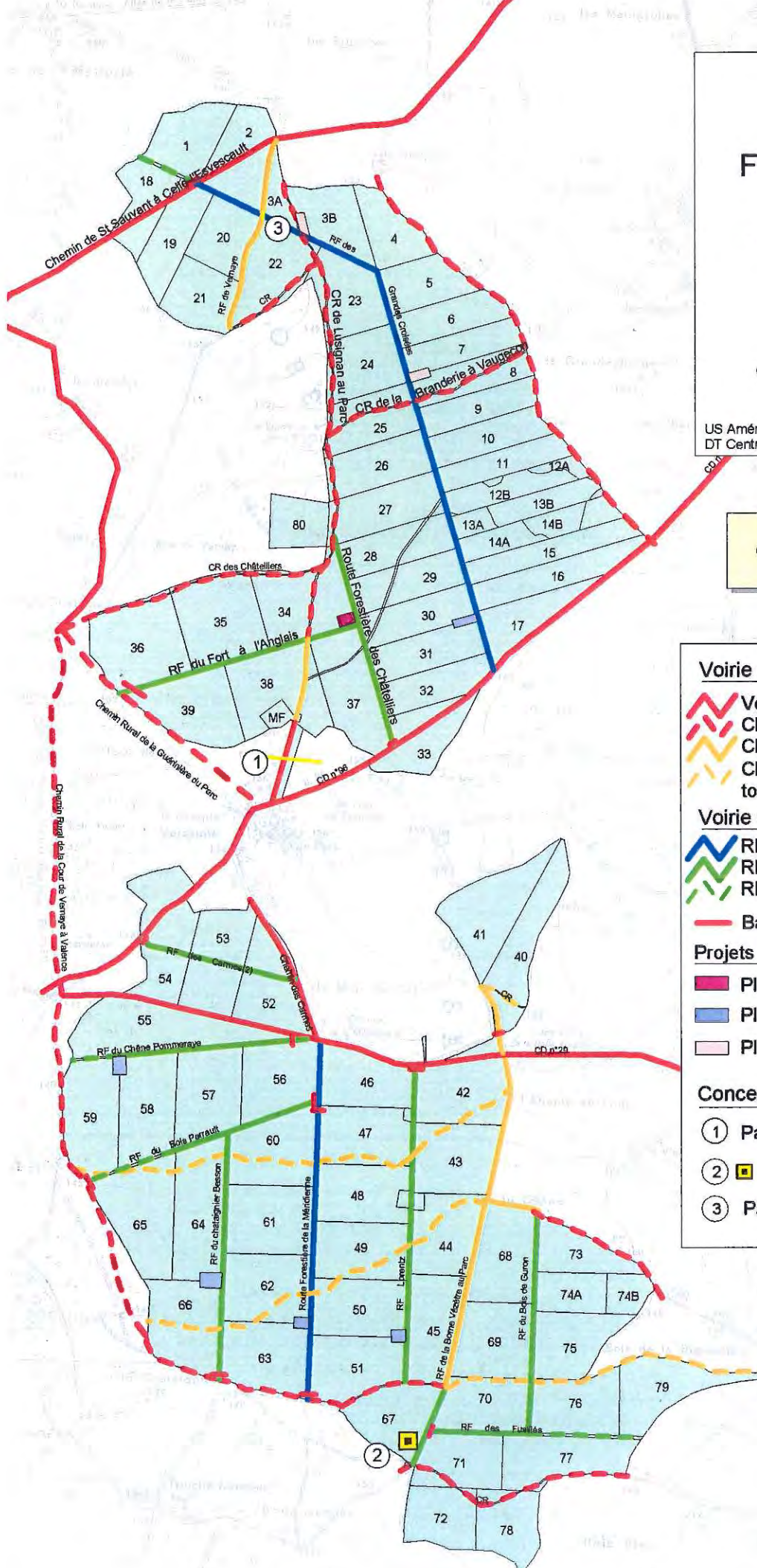
Barrière

Projets 2007-2026

- Place de dépôt
- Place de retournement
- Place de dépôt et retournement

Concessions

- ① Passage ligne EDF enterrée
- ② Stèle commémorative
- ③ Passage canalisation eau potable



Les limites sont matérialisées et ne soulèvent pas de contestation (voir carte ci contre).

3.3.2 - Equipements de desserte

	Longueur appartenant au réseau communal (km)	Longueur appartenant au réseau privé (km)		Longueur totale (km)	Observations - Etat
		ouverte	fermée		
Routes revêtues	5,679	2,963	1,336	9,978	
Routes empierrées	3,012	0,377	8,197	11,586	
Pare-feu enherbés					
Autres routes en terrain naturel	4,102		1,407	5,509	
TOTAL	12,793	3,340	10,940	27,073	
Densité km réseau en km/100 ha	1,6	0,4	1,4	3,4	

Le réseau est complété par 26 172 mètres de lignes de parcelles

Noms des routes	Référence BD routes	Longueur (m)				Terrain naturel	Longueur totale
		Revêtue		Empierrée			
		ouverte	fermée	ouverte	fermée		
VOIRIE DOMANIALE							
RF Grande Croisées	GCROI02	2706			268	2974	
RF du Bois de Guron	BGURO01			988		988	
RF du Bois Perrault	BPERR01			672	410	1082	
RF du châtaignier Besson	CBESS01			1099		1099	
RF des Chatelliers	CHATE01			959		959	
RF du Fort a l'Anglais	FANGL01			1100		1100	
RF des Fusilliers	FUSIL01			442	518	960	
RF de Lorentz	LOREN01			1397		1397	
RF de la Meridienne	MERID 01/02	257	1336			1593	
RF des Carmes (52/53/54)	à inscrire			707		707	
RF du Chêne Pommeraye	à inscrire			833	211	1044	
RF Borne Vezêtre (67/70-71)	à inscrire			377		377	
Total voirie domaniale		2963	1336	377	8197	1407	
Voirie publique traversant la forêt							
NOM ROUTE							
Chemin des Carmes	CARME01 [†]	695				695	
RF Vernaye				851		851	
RF Borne Vezêtre (pille 41 comprise)				1782		1782	
CR des Châtelliers					1053	1053	
CR de la Branderie à Vaugeton					955	955	
CR de Lusignan au Parc		376		379	2094	2849	
VCde St Sauvât à Celle l'Evescault		865				865	
CD 96		1943				1943	
CD 29		1800				1800	
Total voirie publique		5679	0	3012	0	4102	

[†] Voies publiques incluses par erreur dans la voirie domaniale dans l'ancien aménagement

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000

0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

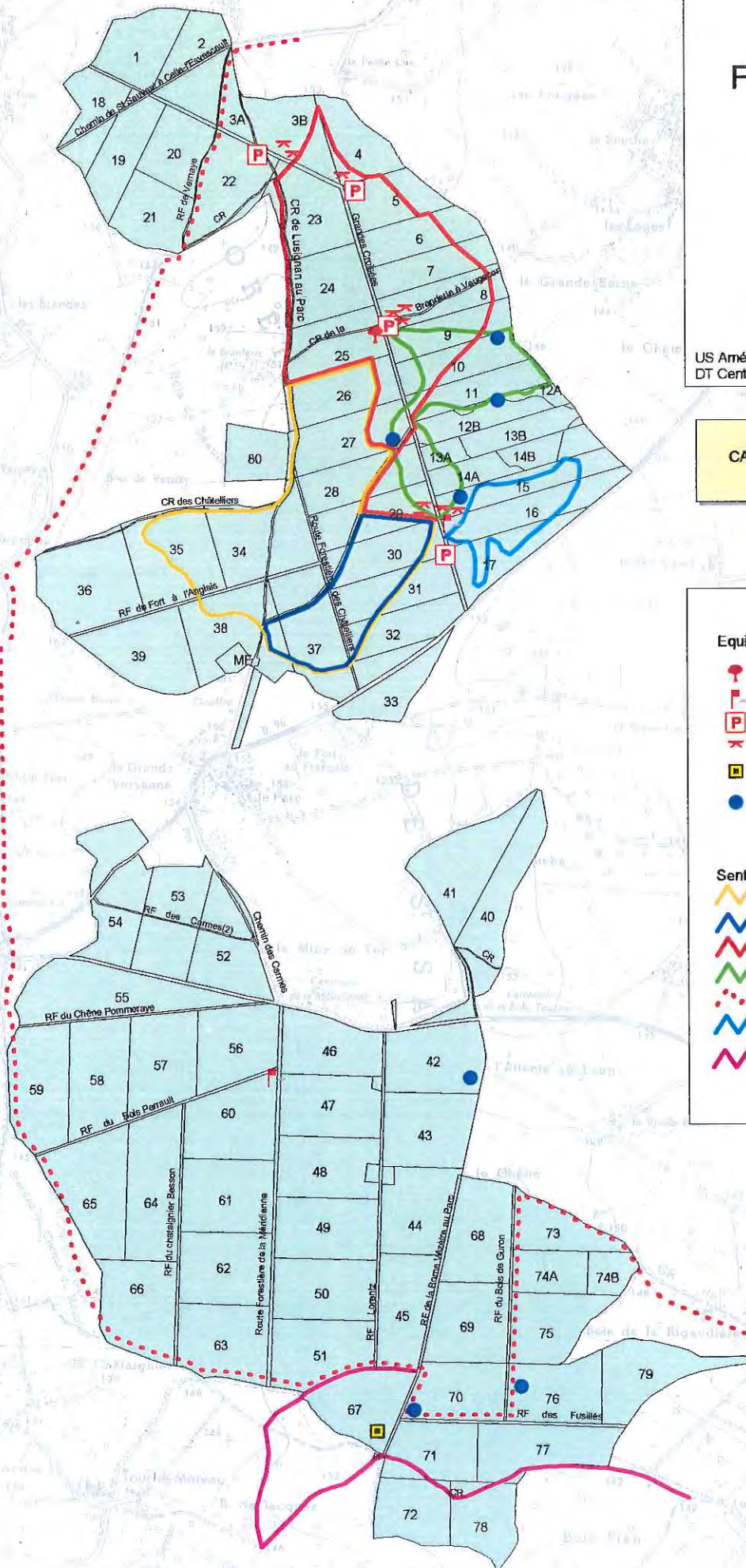
CARTE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ACCUEIL DU PUBLIC

Equipement touristique

-  arbre remarquable
-  panneau d'information
-  parking
-  pique-nique
-  stèle commémorative
-  Mare

Sentier

-  Chatelliers (3.5km)
-  Fort à l'Anglais (2km)
-  Petite oie (5.5km)
-  Sentier d'interprétation des mares (3km)
-  Sentier Grande Randonnée
-  Sentier sportif
-  Chemin inscrit au PDIPR des Deux-Sèvres



Nombre de places de dépôt : 1 (parcelle 54)

Nombre de places de retournement : 0

Commentaires, conclusions

Le massif est en totalité desservi par des voies carrossables. La fermeture à la circulation publique permet de maintenir le réseau en bon état. La route forestière des Grandes Croisées, ouverte à la circulation, permet l'accès public aux vieilles futaies sur souches dans la zone d'accueil du public et subit ainsi le plus de contraintes.

Le chemin des Carnes et la Route Forestière de la Borne Vezêtre, voiries publiques qui subissent de fortes contraintes à cause de l'activité forestière sont entretenues par l'ONF selon des accords tacites avec les communes.

Par contre le réseau manque de places de retournement. Sur le canton nord, les gros porteurs sont contraints de traverser la route des Grandes Croisées. Sur le canton sud, les routes sont sans issues. Cela n'a pas d'incidence actuellement puisque sur ce canton, le bois n'est enlevé que par des petits engins mais en prévision du développement de l'activité marchande, le réseau devra s'adapter à l'introduction des gros porteurs.

3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles

Il n'existe pas de réseau d'assainissement sur ce plateau où les eaux ruissellent très peu et s'évacuent par infiltration.

3.3.4 - Equipements cynégétiques

Trois cultures à gibier occupent une surface totale de 1,14 ha, parcelles 44 (0,43 ha), 47 (0,25 ha) et 48 (0,46 ha).

3.3.5 - Equipements pour l'accueil du public

Voir carte des équipements touristiques

Le site d'accueil du public du canton nord est centré sur un grand parking parcelle 30 et 31 qui est entouré d'une aire de loisirs avec jeux en mobilier bois, aire de pique-nique et boulodrome. Autour, rayonnent 5 sentiers dont un sentier d'interprétation et un sentier sportif. Les réalisations suivent l'ordre chronologique suivant :

- 1986 à 1989: aménagement de l'aire de jeux, sentier sportif et de l'aire de stationnement,
- 2001 : aménagement d'un sentier de découverte (financement du Conseil Régional).

En complément, l'aménagement des ronds-points sur la forêt a été effectué en 2001 et financé aussi par le Conseil Régional.

Dans la stratégie actuelle d'accueil du public, une telle infrastructure peut paraître surdimensionnée par rapport à l'enjeu.

Les équipements manifestent un état de vétusté. Faute de financements extérieurs, ils ne sont plus remplacés et enlevés progressivement dans le respect de la sécurité du site

3.3.6 - Dispositifs d'observation et de recherche

La forêt ne dispose pas de dispositif d'observation et de recherche .

4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX - DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT : 20 ans, 2007 - 2026

Le présent aménagement couvre la période 2007-2026, soit une période de 20 ans compatible avec les contraintes sylvicoles tout en assurant la protection générale des milieux et paysages.

4.1 - Synthèse des problèmes posés - Solutions envisagées

Problème posé : Selon les critères retenus en Territoire Centre-ouest pour la mise en régénération de la chênaie ligérienne, la disponibilité en gros bois ayant atteint les critères d'exploitabilité est importante. 138 ha sont disponibles à la régénération en début d'aménagement (129 ha de futaie sur souche et 9 ha de taillis-sous-futaie). De plus, en 2026, date de fin d'aménagement, 204 ha auront atteint les critères de mise en régénération (187 ha de futaie sur souches atteindront la classe de diamètre 70 cm et 17 ha de taillis-sous-futaie atteindront la classe 60 cm). De plus, 40 ha supplémentaires seront disponibles à la régénération sur le 2^{ème} aménagement. La problématique est de régénérer 244 ha disponibles sur 2 aménagements totalisant 40 ans..

Solution envisagée : L'effort de régénération sera important afin d'ouvrir en régénération la surface entrant dans la disponibilité pendant l'aménagement. Mais, de cette surface disponible sont déduits :

- les parcelles de Taillis-sous-futaie d'une surface de 17,21 ha qui seront traitées en irrégulier (parcelles 71 et 78).
- une surface de 19 ha en îlots de vieillissement proche de 3% de la surface de futaie régulière (parcelles 2 et 24).

L'effort de régénération retenu est donc arrêté à 158,94 ha (surface à ouvrir).

Le choix de la surface régénérée répond aux soucis de récolter un maximum de bois à leur optimum d'exploitabilité. La surface à régénérer prévue est de 115,79 ha (surface ouverte et terminée), supérieure à la surface d'équilibre et à la surface maximum. Cet effort important qui maintiendra le déséquilibre des classes d'âges au niveau de la forêt s'inscrit cependant dans l'équilibre de la récolte recherchée au niveau de la chênaie ligérienne en Territoire Centre-ouest.

Problème posé : La problématique de convertir le reliquat actuel de futaies sur souches (244 ha) sur 2 aménagements se heurtent aux impacts en matière de paysage et d'accueil du public.

Solution envisagée : En conformité avec les prescriptions du guide de sylviculture, le maintien des parcelles 2 et 24 en îlots de vieillissements, assurera une continuité en gros bois au delà des deux périodes à venir, recherchée pour les raisons suivantes :

- conservation de la biodiversité
- réponse aux attentes en matière de paysage et d'accueil du public

- intérêt économique de produire de très gros bois en attente de l'arrivée à maturité des jeunes futaies actuelles.

***Problème posé :** Les taillis-sous-futaies présentent une richesse moyenne (G de 11,5 m²/ha) avec une essence objectif chêne ; en revanche ils comportent également un taillis de châtaignier vigoureux. De plus, 4 parcelles (67, 71, 75 et 78) ont été parcourues par des coupes importantes entre 1990 et 1995. Cela sous-entend donc une conversion difficile à obtenir sur le long terme.*

Solution envisagée : La conversion en futaie régulière n'apparaît plus comme le mode de traitement le mieux adapté. Les taillis-sous-futaie seront donc traités en futaie irrégulière en maintenant le chêne et le châtaignier comme essences objectif principales mais avec des objectifs sylvicoles différents.

***Problème posé :** l'avenir de la zone d'accueil du public sur le canton nord est menacé par la régénération des vieilles parcelles de futaies sur souches aux abords immédiats du site .*

Solution envisagée : une nouvelle politique d'accueil du public en partenariat avec les acteurs locaux doit préparer le déplacement progressif des centres d'intérêt vers les jeunes futaies et taillis-sous-futaies du canton sud.

***Problème posé :** Il existe 48 ha de futaies résineuses sur des stations à vocation chêne sessile.*

Solution envisagée : Ces peuplements seront conduits à leur terme d'exploitabilité au-delà de cet aménagement pour être ensuite transformés en futaie de chêne, au fur et à mesure de leur récolte .

4.2 - Objectifs principaux - Division de la forêt en séries

Compte tenu des peuplements présents et des problèmes posés, la forêt comportera une série unique ayant les objectifs principaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Série	Surface	Parcelles	Objectifs		Type de traitement
			principal	associé	
Unique	801,09 ha	Toutes	Production et protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public et chasse	Futaie régulière et conversion en futaie régulière

4.3 - Décisions fondamentales relatives à la première série

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Modes de traitement appliqué

Mode de traitement	Groupes d'aménagement	Surface
Futaie régulière Feuillue	AJPF – APBF -	453,31 ha
Futaie régulière résineuse	AGBR	41,17 ha
Conversion en futaie régulière	REGE-AGBF	236,07 ha
Futaie irrégulière	F.IRR	64,77 ha
Hors sylviculture		5,77 ha
Total		801,09 ha

Méthode d'aménagement

La forêt est aménagée avec un groupe de régénération (REGE), un groupe d'amélioration résineux (AGBR), 5 groupes d'amélioration feuillus (AJPF-régénération, AJPF-amélioration, APBF, AGBF, îlots de vieillissement) et 1 groupe de futaie irrégulière (F.IRR).

Il n'est pas proposé d'îlot de sénescence sur cette forêt. Au niveau du département de la Vienne, ceux-ci seront vraisemblablement concentrés sur la forêt de Moulière où les enjeux environnements sont plus importants.

4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

Par application des objectifs fixés par les guides de sylviculture en vigueur, il a été retenu les objectifs suivants :

Essences principales objectif	Traitement	Essences secondaires associées	Surface		Optimum exploitabilité de l'essence principale		Maximum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	%	Age	Ø (cm)	Age	Ø (cm)
Chêne	FR	Hêtre, charme, châtaignier, fruitiers	624,09	79	180	70	250	100
	Futaie sur souches	Hêtre, châtaignier, fruitiers	65,29	8	180	70	230	90
Chêne	FIRR	Hêtre, châtaignier, fruitiers	64,77	8		70		90
Châtaignier						30		40
Fruitiers						50		60
Pin laricio	FR		41,17	5	90	50	100	60
Douglas	FR				80	70	100	80
TOTAL			795,32	100				

Le châtaignier, essence objectif associée en futaie irrégulière, est destiné à produire des grumettes dans la catégorie bois moyens (environ 30 cm).

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne sessile	90	89	87
Douglas	5	3	
Châtaignier	3	5	5
Pin laricio	1	1	
Feuillus précieux	0,5	1	5
Autre feuillus	0,5	1	3
TOTAL	100	100	100

4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération

→ La surface d'équilibre Se :

L'ensemble des parcelles traitées en futaie régulière (736,32 ha) à vocation à être orienté vers la production de chêne sessile, avec un âge d'exploitabilité :

- maximum, soit 250 ans de manière à avoir en permanence 3% de la surface de la futaie régulière comprise entre 180 et 250 ans.

Soit $\frac{736,32 \times 3}{100} = 22,09$ ha, ce qui correspond à une surface gérée à 250 ans de $\frac{22,09 \times 250}{250 - 180}$

soit 78,89 ha

- optimum de 180 ans sur le restant de la surface, soit $736,32 - 78,89 = 657,43$ ha

Surface à régénérer d'équilibre Se : $\frac{(657,43 \text{ ha} \times 20 \text{ ans})}{180} + \frac{(78,89 \text{ ha} \times 20 \text{ ans})}{250} = 79,36$ ha

Calcul des contraintes de régénération

→ Surface à régénérer maximale (Sm)

Elle correspond à la contrainte maximale de durée de survie, soit **Sm = 81,22 ha**

→ Surface à régénérer minimale (Sd)

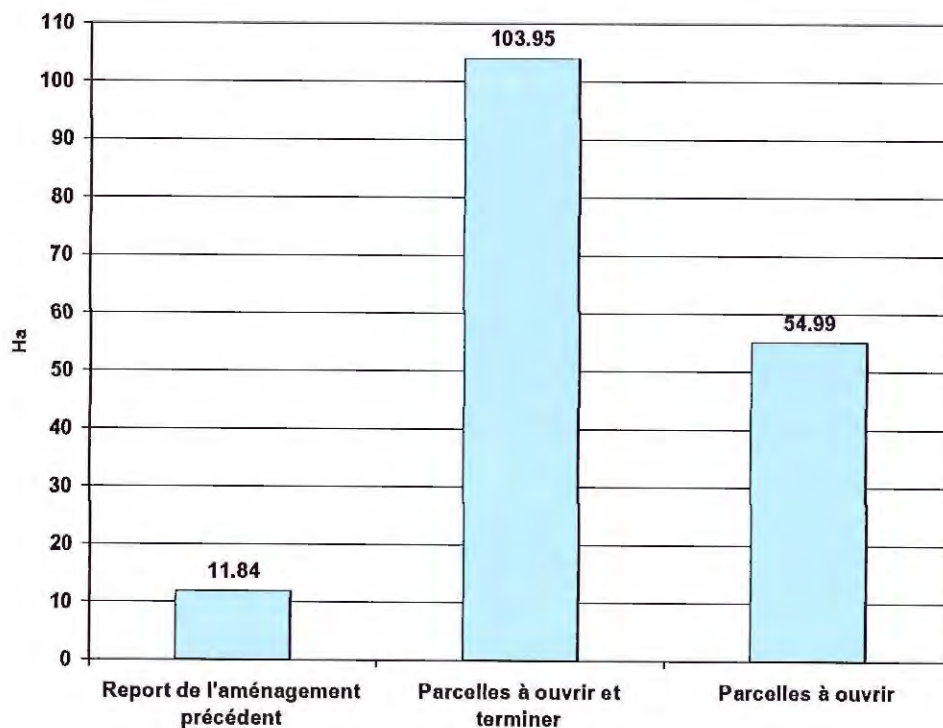
Elle correspond à la contrainte de disponibilité la moins élevée, soit **Sd = 50,14 ha**

(Le détail des calculs ayant permis de calculer Sm et Sd figure en annexe 10 et 11)

Les contraintes de régénération sont des indicateurs apportant une meilleure connaissance sur la répartition des classes d'âge dans la forêt. Elles sont calculées à partir des âges d'exploitabilité optimum et maximum récapitulés dans un tableau figurant en annexe 9. Malgré leur forte représentativité, les gros bois, qui n'ont pas atteint leur âge maximum, ont une durée de survie qui n'entraîne pas de contrainte forte. En revanche, le déficit de bois moyens entraînera un manque de disponibilité en gros bois dans l'avenir. Il n'est pas envisageable de le résorber sans que les gros bois que l'on laisserait vieillir ne dépassent leur âge d'exploitabilité maximum :Sd < Se = Sm.

Le récapitulatif des différentes surfaces du groupe de régénération et la comparaison avec les surfaces théoriques est récapitulé dans le tableau ci-après :

Surfaces du groupe de régénération	S1	S2	S3	
	report de l'aménagement précédent	parcelles à ouvrir et à terminer	parcelles à entamer	TOTAL
GR = Groupe de Régénération	11,84 ha	103,95 ha	54,99 ha	170,78 ha
		So = Surface à ouvrir		
		158,94 ha		7,9 ha/an
	Sr = Surface Régénérée et terminée pendant l'aménagement			
	115,79 ha			5,8 ha/an
durée de l'aménagement : 10 ou 15 ou 20				
	Se=Surface d'équilibre	79,36		4,1 ha/an
Contrainte de durée de survie	Sm = Smax théorique	81,22		4,1 ha/an
Contrainte de disponibilité	Sd = Smin théorique	50,14		2,5 ha/an
Position de Se par rapport à Sm/Sd	Sd < Se = Sm			



L'effort de régénération s'inscrit dans le cadre de la gestion globale de la ressource chêne au niveau du bassin ligérien de la DT Centre-Ouest sans recherche d'équilibre au niveau de la forêt.

Le groupe de régénération est à choisir dans les 208,08 ha de futaies sur souches à gros bois, hors îlots de vieillissement. Il comprend les parcelles ayant atteint la classe de diamètre 65 cm en 2006 et la parcelle 39, report de l'aménagement 1986-2005, soit GR = 170,78 ha

L'effort de régénération important ($S_o = 158,94$ ha) se justifie par un report de régénération pratiquement nul et la décision d'ouvrir en régénération les parcelles qui atteindront la classe de diamètre 70 cm en 2026. La parcelle 25 qui aura atteint en 2026, la classe 70 cm mais un diamètre estimé de 68 cm sera régénérée après 2026. Pour combler le déficit de récolte à court terme du à l'absence de report de régénération, la surface ouverte en première période quinquennale sera plus importante. La surface régénérée comprend, outre le report, les parcelles ouvertes pendant les deux premières périodes quinquennales, soit $S_r = 115,79$ ha, supérieure à la surface d'équilibre.

L'important effort de régénération de cette forêt est justifié par l'abondance des gros bois déficitaires dans le bassin de production.

4.3.4 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Critères ayant conduit au classement des parcelles en régénération :

Outre les critères déjà énoncés, l'ordre d'ouverture en régénération procède d'un double tri sur le diamètre moyen des 70 plus grosses tiges et le pourcentage de très gros bois de diamètre 60 et +. Le résultat de ces requêtes figure sur un tableau en annexe 12.

Ce choix n'occulte pas la prise en compte paysagère.

Critères ayant conduit au classement des parcelles en amélioration:

- (AJPF-REG) : Les jeunes peuplements feuillus norme régénération comprennent les parcelles qui sont en norme régénération dans la BDJP.
- (AJPF-AMEL) : Les jeunes peuplements feuillus norme amélioration comprennent les parcelles de la BDJP dont les travaux d'amélioration ne sont pas terminés.
- (APBF) : L'amélioration petits bois feuillus comprend les parcelles dont la prochaine intervention est une coupe commercialisable de petits bois. Elles sont encore classées en norme amélioration dans la BDJP.
- (AGBR) : L'amélioration gros bois résineux comprend les futaies pures de résineux à l'exception de la parcelle 73.
- (AGBF) : L'amélioration gros bois feuillus comprend le reliquat des futaies sur souches à gros bois qui ne sont pas dans le groupe de régénération. Sont incluses les parcelles 12A, 13A et 14A, avec Douglas en mélange mais dont l'objectif « chêne » est réaffirmé.

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000





0 500 1000 Mètres

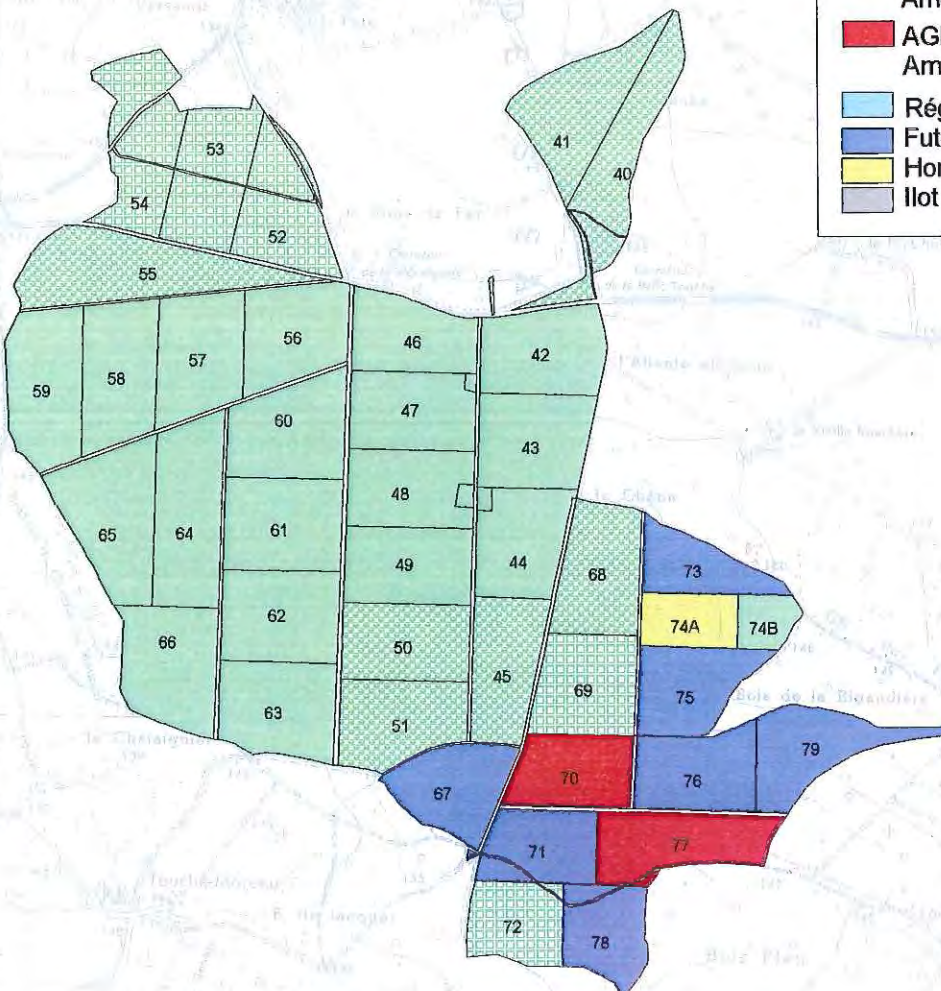
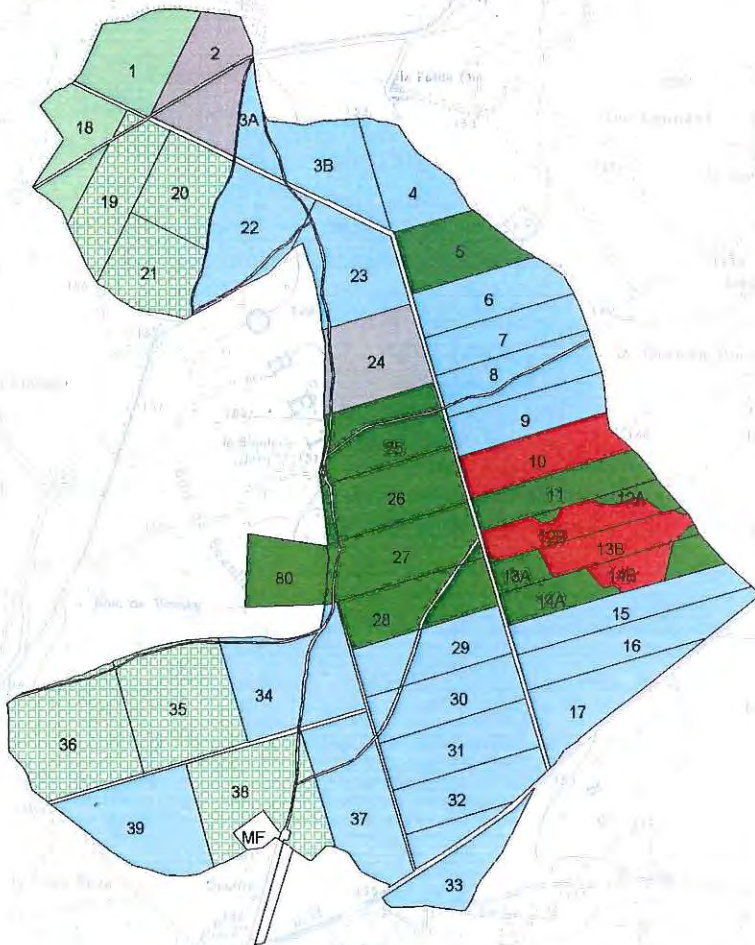
US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

CARTE D'AMENAGEMENT

Amélioration

-  AJPF - régénération
Amélioration Jeunes Peuplements Feuillus
-  AJPF - amélioration
Amélioration Jeunes Peuplements Feuillus
-  APBF
Amélioration Petits Bois Feuillus
-  AGBF
Amélioration Gros Bois Feuillus
-  AGBR
Amélioration Gros Bois Résineux
-  Régénération
-  Futaie irrégulière
-  Hors sylviculture
-  Ilot de vieillissement



- (FIRR) : Seront traitées en futaie irrégulière, les parcelles de taillis-sous-futaie et la parcelle 73 pour tenir compte de la difficulté à convertir ces peuplements parfois pauvre en essence chêne et où la dynamique du taillis de châtaignier constituerait une concurrence difficile à maîtriser lors des régénérations. La parcelle 73 qui est une futaie de Douglas au résultat médiocre avec un fort recru de ligneux peut dès maintenant évoluer vers un peuplement mélangé. La futaie irrégulière contribuera à la variété des modes de traitement et apportera une diversité des paysages et des mélanges d'essences.
- (IV) : les îlots de vieillissement sont constitués des deux parcelles entières 2 et 24 choisies en fonction de leur haute qualité mais aussi d'une composition en gros bois et très gros bois qui permette d'envisager de prolonger ces peuplements au-delà de 40 ans pour assurer la continuité en gros bois.

traitement	Groupe	Sous groupe	Parcelles ou sous-parcelles	Surface (ha)
Futaie régulière - FR	Régénération REGE (170,78 ha)	A terminer	39	11,84
		A entamer et terminer	3A, 7, 8, 16, 17, 22, 23, 30, 32, 33, 34, 37	103,95
		A entamer	3B, 4, 6, 9, 15, 29, 31	54,99
	Amélioration Jeunes Peuplements Feuillus AJP	AJPF-Régénération	19, 20, 21, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 69, 72	119,18
		AJPF-Amélioration	40, 41, 45, 50, 51, 55, 68	85,12
	Amélioration Petits bois Feuillus APB	APBF	1, 18, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 74B	229,94
	Amélioration Gros bois AGB	AGBR (résineux)	10, 12B, 13B, 14B, 70, 77	41,17
		AGBF (Feuillus)	5, 11, 12A, 13A, 14A, 25, 26, 27, 28, 80,	65,29
	Ilots de vieillissements IV		2, 24	19,07
	Futaie irrégulière - FIRR	Irrégulier- F.IRR	sans objet	67, 71, 73, 75, 76, 78, 79.
Hors sylviculture			74A	5,77
	TOTAL			801,09

5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 - Dispositions concernant le foncier

Entretien des limites

Le bon état des limites ne nécessite aucune mesure particulière sinon un entretien régulier. Il est prévu un passage sur l'ensemble des 56,9 km de périmètre pendant l'aménagement.

Le coût d'entretien est de 500 €/km

La dépense totale est de 28 500 € soit une dépense annuelle de 1 420 €.

Entretien du parcellaire

Le parcellaire nécessite des travaux d'élagage, de broyage ou fauchage selon les peuplements, Il est prévu un coût total de 500 €/km pour 26,2 Km des lignes de parcelles,

La dépense totale est de 13 100 € soit une dépense annuelle de 655 €

La dépense annuelle pour la maintenance est de 2 075 €

5.2 – PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

5.2.1.1 Groupe de régénération (R)

Coupes préparatoires à la régénération

Année	Plle	SParc	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)
2007	6	7.47	CCHE6	AG	6.00	66	666	493	173
2008	9	7.08	CCHE6	AG	6.00	66	631	467	164
2009	15	7.80	CCHE6	AG	6.00	66	695	515	180
2010	31	8.36	CCHE6	AG	4.50	50	559	414	145
2011	4	7.24	CCHE5	AG	4.50	50	484	358	125
2012	29	8.34	CCHE5	AG	6.00	66	743	550	193
2013	3B	8.70	CCHE6	AG	6.00	66	775	574	201

La programmation des coupes permet de conserver un intervalle de 10 ans entre la coupe préparatoire et la coupe d'ensemencement. L'objectif est une « décapitalisation » raisonnée en respectant les consignes suivantes :

- ouverture du cloisonnement
- répartition des tiges
- travail au profit des plus belles tiges

FORET DOMANIALE DE SAINT-SAUVANT

SURFACE 804ha48

Echelle 1/25000

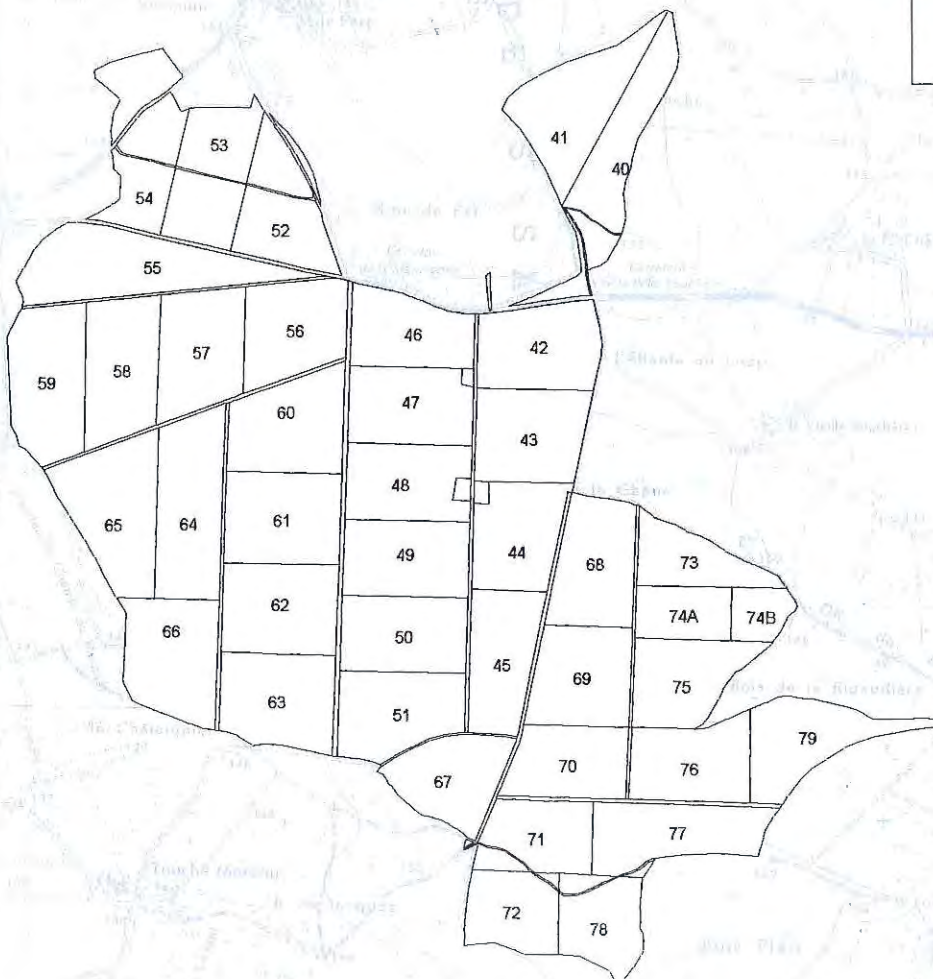
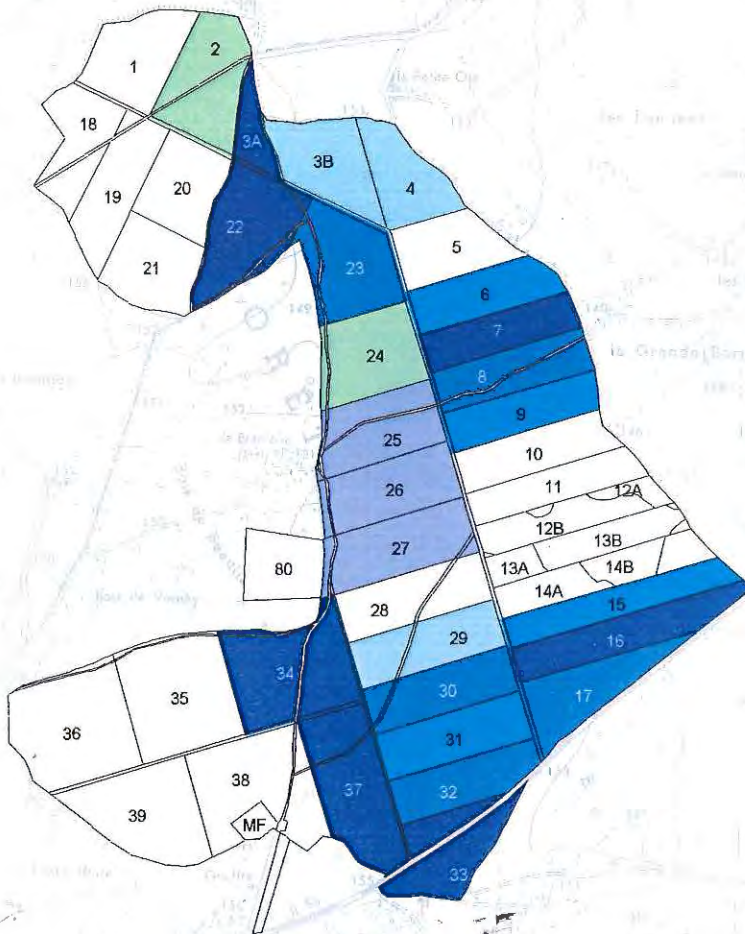
0 500 1000 Mètres

US Aménagement Ligérien
DT Centre-Ouest

Août 2006

PERIODES DES OUVERTURES
EN REGENERATION

- 2007-2011
- 2012-2016
- 2017-2021
- 2022-2026
- disponibilité >2026
- ilot vieillissement



Le prélèvement varie de 4,5 à 6 m²/ha en fonction de la surface terrière mesurée lors de l'inventaire. Le coefficient (FH) est de 11 et le (FH) total de 14,85. Le coefficient de houppiers de 0,35.

Possibilité indicative : 2,75 ha/An

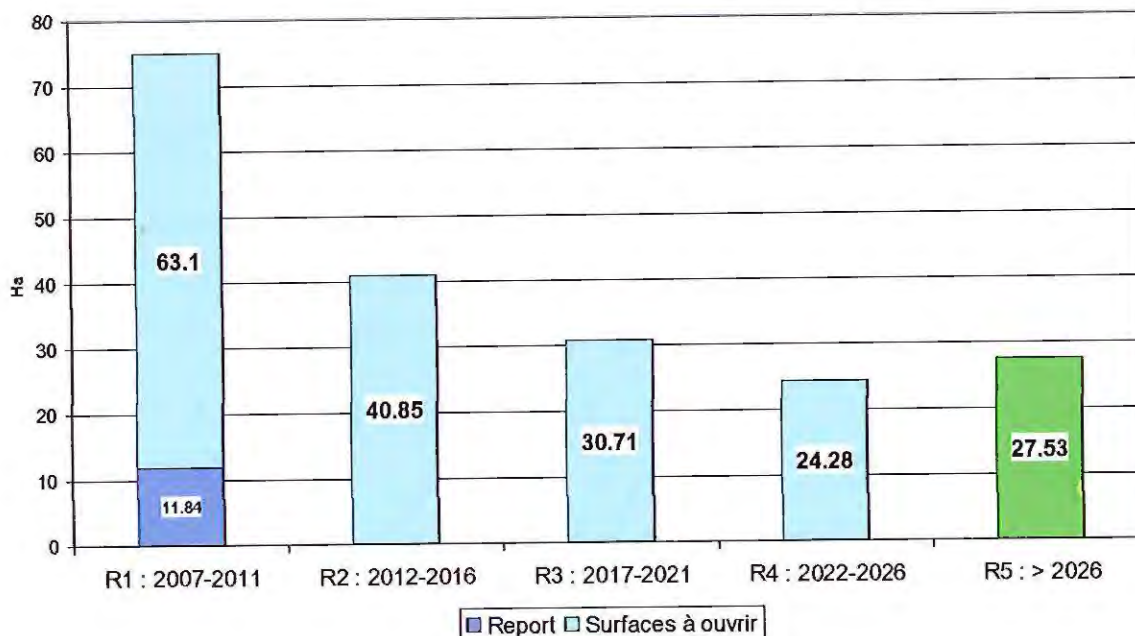
La récolte totale est de 307 m², ce qui correspond à 4 550 m³ commerciaux (3 370 m³ grume et 1 180 m³ houppiers).

La possibilité annuelle indicative est de 15 m²/an ou 225 m³/an arrondi, soit 4,1 m³/ha/an.
(Détail des calculs en annexe 16)

Coupes de régénération

Période quinquennale d'ouverture		Parcelles - Sous parcelles	itinéraire technique sylvicole ITTS	Surface cumulée à parcourir (SIG)
1 ^{ère} période	Parcelle à terminer	39	1CHX1	11,84 ha
	Parcelles à ouvrir et terminer	3A-7-16-22-33-34-37	1CHX1	63,10
2 ^{ème} période - Parcelles à ouvrir et terminer		8-17-23-30-32	1CHX1	40,85 ha
3 ^{ème} période - Parcelles à ouvrir		6-9-15-31	1CHX1	30,71 ha
4 ^{ème} période - Parcelles à ouvrir		3B-4-29	1CHX1	24,28
TOTAL				170,78

Périodes quinquennales d'ouverture en régénération



Les 3 parcelles 25, 26 et 27 soit 27,53 ha, constituent la **cinquième période**. En attente et classées en amélioration, elles sont susceptibles d'être ouvertes en cas d'insuffisance à l'échelle du bassin de production ligérien en fin d'aménagement.

La récolte en régénération est calculée à partir de l'inventaire statistique à l'exception de la parcelle 39 dont la coupe définitive est estimée. Un accroissement de 0,38 m²/ha/an est estimé sur la période précédant l'ouverture en régénération. Mais, pour la période 3, on considère que l'accroissement est compensé par la coupe préparatoire à la régénération. Sur le même principe, on ne considère qu'un accroissement de 5 ans pour la 4^{ème} période. Le coefficient (FH) est de 11,2. (*voir annexe 13, base de données « coupes »*) Le coefficient de houppiers est de 0,35. Le (FH) total moyen est de 15,1. Le taillis et le sous-étage non inventoriés sont estimés à 3 m²/ha, soit 18 m³/ha. (FH = 6)

La récolte totale des coupes de régénération est de 4 638 m² (4 161 m²Futaie + 477 m²Taillis), ce qui correspond à 65 800 m³ commerciaux (46 610 m³ grume, 16 330 m³ houppiers et 2860 m³ Taillis).

La possibilité annuelle indicative est de 232 m²/an ou 3 290 m³/an

(Détail des calculs en annexe 14)

La récolte totale en régénération (coupes préparatoires + coupes progressives) est de 4 945 m² (4 468 m² Futaie + 477 m² Taillis), ce qui correspond à 70 355 m³ commerciaux (49 980 m³ grume, 17 515 m³ houppiers et 2860 m³ Taillis).

La possibilité annuelle indicative est de 247 m²/an ou 3 515 m³/an

Règles de gestion :

Seule la période correspondant à la coupe d'ensemencement figure à l'état d'assiette indicatif du groupe de régénération. Les coupes secondaires et définitives seront arrêtées par le service gestionnaire en fonction de l'état d'avancement de la régénération et se succéderont à une périodicité de 3 à 5 ans.

Les directives du guide des sylvicultures de la chênaie atlantique s'appliquent pleinement dans ce contexte stationnel des plus favorables, notamment celles ayant trait aux durées maximales de régénération. La parcelles en régénération d'une surface moyenne de 8,3 ha seront partagées en 2 ou 3 lots en fonction des contraintes commerciales.

5.2.1.2 Groupes d'amélioration en futaie régulière et groupe de futaie irrégulière

	Amélioration				Coupes jardinatoires
	Petits Bois feuillus	Jeunes peuplements feuillus <small>Norme amélioration</small>	Gros Bois résineux	Gros Bois feuillus	
Codes classement	APBF	AJPF- amélioration	AGBR	AGBF	JA
Mode d'assiette des coupes	contenance	contenance	contenance	contenance	contenance
rotation indicative	8 ans	8 ans	10	1 ou 2 passages	10 ans
Possibilité contenance	27,15	3,69	4,92	7,14	5,98
Surface terrière totale à récolter	2329	324	362	500	950
Volume total à récolter	13863	1475	2531	7426	6987
Possibilité annuelle					
m ² /an	116	16,2	18,1	25,0	47,5
m ³ /an	700	75	127	370	349
m ³ /ha/an	3,0	1,0	3,1	4,4	5,39
Surface	229,94	73,73	41,17	84,36	64,77

Possibilité indicative : 48,88 ha/An

La récolte totale est de 4 465 m³, ce qui correspond à 32 300 m³ commerciaux

La possibilité annuelle indicative est de 223 m³/an ou 1 615 m³/an soit 3,3 m³/ha/an.

5.2.1.3 Tableau d'assiette des coupes d'amélioration et des coupes de jardinage

Chaque groupe d'amélioration est présenté avec son tableau d'état d'assiette. De plus, un état d'assiette annualisé récapitulatif de tous les groupes d'amélioration figure en fin de paragraphe.

Amélioration jeunes peuplements feuillus en norme amélioration (AJPF-Amélioration)

Sont concernées les parcelles pour lesquelles les principaux travaux d'amélioration dont les dépressages ne sont pas terminés mais qui offriront une coupe commercialisable avant la fin de l'aménagement. La prévision par période quinquennale permettra au gestionnaire une intervention à la date la plus en conformité avec la norme sylvicole.

Les prélèvements sont calculés sur la même base que l'amélioration petits bois feuillus.

Période prévisible	Pelle	Surface	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ³ /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume PB(m ³)	Dont Volume Perches et brins (m ³)
2017 - 2021	45	10.56	FCHEE	AP	4,4	20	211	74	137
	50	10.93	FCHEE	AP	4,4	20	219	77	142
	51	11.29	FCHEE	AP	4,4	20	226	79	147
	55	15.81	FCHEE	AP	4,4	20	316	111	206
2022- 2026	40	11.00	FCHEE	AP	4,4	20	220	77	143
	41	14.14	FCHEE	AP	4,4	20	283	99	184

Possibilité indicative : 3,69 ha/An

La récolte totale est de 324 m³, ce qui correspond à 1 475 m³ commerciaux (515 m³ grume petits bois et 960 m³ perches et brins).

La possibilité annuelle indicative est de 16 m³/an ou 75 m³/an soit 1,0 m³/ha/an.

Amélioration petits bois feuillus (APBF)

Sur la base des prélèvements types du guide de sylviculture, il est calculé un prélèvement moyen par classe d'âge. La norme de fertilité 2 est confirmée par les diagnostics sylvie effectués. On applique un coefficient de réduction de 10% par rapport à la norme pour tenir compte des pertes de surface des routes et cloisonnements.

Age	Prélèvement G	FH	Volume commercial	%PB	% P et brins
35 - 40	7,0	2,9	20	0,10	0,90
41 - 50	4,4	4,5	20	0,35	0,65
51 - 55	4,0	6,3	25	0,50	0,50
56 - 65	4,0	7,0	28	1,00	
> 65	3,7	7,6	28	1,00	

Année	Pelle	Surface	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ³ /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume PB(m ³)	Dont Volume Perches et brins (m ³)
2007	47	10,58	FCHE1	AP	7	20	212	21	190
	48	10,53	FCHE1	AP	7	20	211	21	190
	49	10,86	FCHE1	AP	7	20	217	22	195
2008	60	12,25	FCHE2	AP	4	28	343	343	
	74B	3,33	FAFP1	AP	4.5	25	83	42	42
2009	64	14,06	FCHE2	AP	4	28	394	394	
	65	13,65	FCHE2	AP	4	28	382	382	
2010	56	11,27	FCHE1	AP	4.4	20	225	113	113
2011	46	9,84	FCHE2	AP	4	25	246	123	123
2013	1	8,76	FCHE2	AP	4	28	245	245	
	18	7,07	FCHE2	AP	4	28	198	198	

Année	Pelle	Surface	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume PB(m ³)	Dont Volume Perches et brins (m ³)
	57	11,81	FCHE2	AP	4	28	331	331	
	63	12,11	FCHE1	AP	4.4	20	242	85	157
2014	58	11,84	FCHE2	AP	4	28	332	332	
	59	12,38	FCHE2	AP	4	28	347	347	
	61	12,28	FCHE1	AP	4	25	307	154	154
	62	11,97	FCHE1	AP	4	25	299	150	150
	66	12,42	FCHE2	AP	4	28	348	348	
2015	42	11,31	FCHE2	AP	4	28	317	317	
	43	11,44	FCHE1	AP	7	20	229	23	206
	44	10,18	FCHE1	AP	7	20	204	20	183
2016	47	10,58	FCHE1	AP	4.4	20	212	74	138
	48	10,53	FCHE1	AP	4.4	20	211	74	137
	49	10,86	FCHE1	AP	4.4	20	217	76	141
	60	12,25	FCHE2	AP	4	28	343	343	
2017	64	14,06	FCHE2	AP	3.7	28	394	394	
	65	13,65	FCHE2	AP	3.7	28	382	382	
2018	56	11,27	FCHE1	AP	4	28	316	316	
	74B	3,33	FAFP1	AP	4.5	30	100	100	
2019	46	9,84	FCHE2	AM	4	28	276	276	
2021	1	8,76	FCHE2	AM	3.7	28	245	245	
	18	7,07	FCHE2	AM	3.7	28	198	198	
	57	11,81	FCHE2	AM	3.7	28	331	331	
	63	12,11	FCHE1	AM	4.4	20	242	121	121
2022	58	11,84	FCHE2	AM	3.7	28	332	332	
	59	12,38	FCHE2	AM	3.7	28	347	347	
	61	12,28	FCHE1	AP	4	28	344	344	
	62	11,97	FCHE1	AP	4	28	335	335	
	66	12,42	FCHE2	AM	3.7	28	348	348	
2023	42	11,31	FCHE2	AP	3.7	28	317	317	
	43	11,44	FCHE1	AP	4.4	20	229	80	149
	44	10,18	FCHE1	AP	4.4	20	204	71	132
2024	47	10,58	FCHE1	AM	4	25	265	132	132
	48	10,53	FCHE1	AM	4	25	263	132	132
	49	10,86	FCHE1	AM	4	25	272	136	136
	60	12,25	FCHE2	AM	3.7	28	343	343	
2025	64	14,06	FCHE2	AM	3.7	28	394	394	
	65	13,65	FCHE2	AM	3.7	28	382	382	
2026	56	11,27	FCHE1	AM	4	28	316	316	

Possibilité indicative : 27,15 ha/An

La récolte totale est de 2 329 m², ce qui correspond à 13 860 m³ commerciaux (10 940 m³ grume petits bois et 2 920 m³ perches et brins).

La possibilité annuelle indicative est de 116 m²/an ou 695 m³/an soit 3,0 m³/ha/an.

Amélioration gros bois résineux (AGBR)

Année	Pelle	SParc	Code peup	Code coupe	Récolte G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)
2008	10	7,59	FP.L3	AM	4	28	213	195	18
	77	11,18	FDOU2	AM	4	28	313	287	26
	11	6,83	CCHE5	AM	2	14	96	88	8
	12A	1,62	CCHE5	AM	2	14	23	21	2
	13A	2,13	CCHE5	AM	2	14	30	27	2
	14A	5,56	CCHE5	AM	2	14	78	71	6
	12B	5,45	FDOU2	AP	4	28	153	140	13
	13B	4,90	FDOU2	AP	4	28	137	126	11
	14B	2,66	FDOU2	AP	4	28	74	68	6
	2013	70	9,39	FDOU3	AM	4	28	263	241
2018	10	7,59	FP.L3	AG	4	28	213	195	18
	77	11,18	FDOU2	AG	4	28	313	287	26
	12B	5,45	FDOU2	AG	4	28	153	140	13
	13B	4,90	FDOU2	AG	4	28	137	126	11
	14B	2,66	FDOU2	AG	4	28	74	68	6
2023	70	9,39	FDOU3	AG	4	28	263	241	22

Parcelles 11, 12A, 13A et 14A : parcelles à dominante chêne où sera réalisée une coupe d'éclaircie dans les Douglas en mélange.

Le coefficient (FH)total est de 7 avec un coefficient houppiers de 0,1.

Possibilité indicative : 4,92 ha/An

La récolte totale est de 362 m², ce qui correspond à 2 530 m³ commerciaux (2 320 m³ grume et 210 m³ houppiers).

La possibilité annuelle indicative est de 18,1 m²/an ou 125 m³/an soit 3,1 m³/ha/an.

Amélioration gros bois feuillus (AGBF)

Année	Plle	SParc	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)
2007	24	9,18	CCHE6	AG	5,6	62	767	568	199
2009	2	9,89	CCHE6	AG	3,5	38	512	379	133
	5	7,36	CCHE5	AG	4,7	51	509	377	132
2011	27	9,87	CCHE5	AG	3,5	38	510	378	132
	28	8,54	CCHE5	AG	3,1	34	391	290	101
2012	25	8,72	CCHE5	AG	3,1	34	400	296	104
	26	8,94	CCHE5	AG	3,2	36	431	320	112
	11	6,83	CCHE5	AG	1,5	17	152	113	39
	12A	1,62	CCHE5	AG	1,5	17	36	27	9
	13A	2,13	CCHE5	AG	1,5	17	47	35	12
	14A	5,56	CCHE5	AG	1,5	17	124	92	32
2013	80	5,72	CCHE4	AG	3,1	35	267	198	69
2017	24	9,18	CCHE6	AG	5,6	62	767	568	199
2019	2	9,89	CCHE6	AG	3,5	38	512	379	133
	5	7,36	CCHE5	AG	4,7	51	509	377	132
2022	25	8,72	CCHE5	AG	3,1	34	400	296	104
	26	8,94	CCHE5	AG	3,2	36	431	320	112
2023	28	8,54	CCHE5	AG	3,1	34	391	290	101
	80	5,72	CCHE4	AG	3,1	35	267	198	69

La récolte est calculée à partir de l'inventaire statistique. Un accroissement de 0,38 m²/ha/an est estimé. Le coefficient (FH) est de 11, (voir annexe 13, base de données « coupes »). Le coefficient de houppiers est de 0,35. Le (FH) total moyen est de 14,85,

Possibilité indicative : 7,14 ha/An

La récolte totale est de 500 m², ce qui correspond à 7 425 m³ commerciaux (5 500 m³ grume et 1 925 m³ houppiers),

La possibilité annuelle indicative est de 25 m²/an ou 370 m³/an soit 4,4 m³/ha/an,

La récolte grume se répartie pour 95% dans les gros bois, 2% dans les petits bois et 3% dans les bois moyens

Groupe de futaie irrégulière (FIRR)

Année	Plle	SParc	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)	Dont Volume taillis (m ³)
2010	71	8,91	SCHE6	JA	3,4	27	626	240	120	267
	73	7,27	FDOU3	JA	1,2	10	283	73	36	174
	78	8,30	SCHE5	JA	1,9	16	443	129	65	249
2011	79	10,41	SCHT2	JA	0	0	500	0	0	500
2012	75	9,82	SCHE3	JA	1,8	15	687	144	72	471
2015	76	10,21	SCHE3	JA	3,3	27	715	273	136	306
2018	67	9,85	SCHT2	JA	0	0	472	0	0	472
2020	71	8,91	SCHE6	JA	3,4	27	626	240	120	267
	73	7,27	FDOU3	JA	1,2	10	283	73	36	174
	78	8,30	SCHE5	JA	1,9	16	443	129	65	249
2021	79	10,41	SCHT2	JA	0	0	500	0	0	500
2022	75	9,82	SCHE3	JA	1,8	15	687	144	72	471
2025	76	10,21	SCHE3	JA	3,3	27	715	273	136	306

La récolte est calculée à partir de l'inventaire statistique pour les parcelles concernées. Un accroissement de 0,38 m²/ha/an est estimé (0,28 pour la futaie et 0,1 pour le passage à la futaie). Le coefficient (FH) est de 8 pour les grumes et 6 pour le taillis, (voir annexe 13, base de données « coupes »). Le coefficient de houppiers est de 0,5. Le (FH) total moyen est de 14,85,

Possibilité indicative : 5,98 ha/An

La récolte totale est de 950 m³, ce qui correspond à 7 000 m³ commerciaux (1 720 m³ grume, 860 m³ houppiers et 4 420 m³ taillis),

La possibilité annuelle indicative est de 47 m³/an ou 350 m³/an soit 5,4 m³/ha/an,

La répartition de la récolte grume est estimée de la façon suivante :

- parcelles 75 et 76, 50 % de petits bois et 50 % de bois moyens
- parcelles 71 et 78, totalité de gros bois feuillus
- parcelle 73, totalité de bois moyens résineux

5.2.1.4 Règles de gestion en futaie régulière

amélioration jeunes peuplements (AJPF-norme amélioration) et amélioration petits bois feuillus (APBF) :

Résultats des derniers diagnostics „sylvie“ effectués en 2005 parcelles 42p, 58 et 59 par rapport à la norme de fertilité 2 du guide (relevés avant éclaircie).

Parcelle	Age	NT	G
Modèle sylvicole	53	774	21,4
58	51	774	20,5
59	51	770	24,4
42 partie	50	1170	24,6

Sans extrapoler ces résultats à l'ensemble des gaulis-perchis, on peut cependant affirmer que la sylviculture appliquée est globalement conforme au guide de sylviculture. Les rattrapages éventuels seraient de corriger les excédents de tiges comme dans la parcelle 42.

amélioration gros bois résineux - AGR :

Les éclaircies sont à poursuivre en veillant à l'état sanitaire des Douglas,

Il est fait mention de deux îlots de Douglas parcelles 54 et 59 qui n'ont pas été identifiés sur la carte des peuplements à cause de leur faible surface. Leur mauvais état sanitaire permet d'envisager à court terme une coupe rase à associer à une coupe réglée.

amélioration gros bois feuillus- AGBF :

Parcelles 11, 12A, 13A, 14A : Ces sous-parcelles où le chêne est redevenu proéminent présente une faible densité de tiges. Il est cependant prévu un passage en coupe unique concernant les feuillus pendant l'aménagement d'ordre sanitaire avec localement une éclaircie sélective possible. Parallèlement, les chênes seront favorisés par l'éclaircie résineuse.

Parcelles 25 à 28 : la surface terrière objectif calculée en fonction de la norme futaie du guide de sylviculture est de 24 pour une hauteur moyenne de 33 mètres, la surface terrière actuelle étant de 23,2 m². Sur ces parcelles les moins capitalisées du reliquat de futaie sur souches, l'objectif est de prélever globalement l'accroissement. Le nombre de tiges dont la moyenne actuelle est de 105 par ha pourra être diminué pour atteindre un objectif de 70,

Si les abies en sous-étage semblent atteindre un maximum de développement, il n'est pas exclu de procéder à une éclaircie s'ils venaient à concurrencer l'étage dominant, l'objectif de ces parcelles restant toujours la production de chêne à terme ,

Parcelle 5 : parcelle plus riche et régularisée qui pourra être décapitalisée

Parcelle 80 : parcelle encore irrégularisée avec des types 2 de la typologie, La régularisation se fait au profit des gros bois,

Ilots de vieillissement (parcelles 2 et 24) :

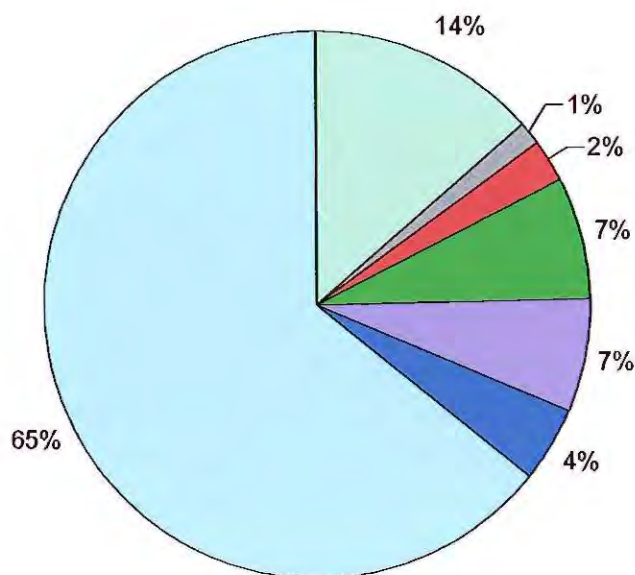
Ces parcelles feront l'objet d'une décapitalisation raisonnée en application du référentiel du guide des sylvicultures. Le premier passage dans la parcelle 2 visera principalement l'ouverture du cloisonnement d'exploitation.

5.2.1.5 Règles de gestion en futaie irrégulière (FIRR)

La mise en place d'une structure irrégulière où les mécanismes de renouvellement fonctionnent se fera progressivement en suivant les prescriptions du guide de sylviculture. Mais, pour cet aménagement, les consignes particulières suivantes seront appliquées :

- Pour la futaie, la surface terrière moyenne est de 11,4 m² donc inférieure à une surface terrière objectif de 15 m² mais la place du taillis est trop importante,
- Le couvert du taillis sera diminué énergiquement en proscrivant les coupes rases et en procédant par la méthode du « furetage »,
- Des interventions efficaces ne pourront se faire qu'après implantation d'un cloisonnement d'exploitation à espacement de 25 mètres maximum. On travaillera en priorité dans les zones où le taillis est exploitable. Dans les zones coupées plus récemment, on attendra que le taillis soit commercialisable pour intervenir,
- L'objectif est de maintenir les 2 essences chêne et châtaignier en mélange: le chêne en tiges de francs pied et le châtaignier par furetage jusqu'à l'obtention de grumettes,
- La consigne de favoriser l'apparition de régénération naturelle tiendra compte de la situation actuelle. Alors que les parcelles 75, 76 et 79 sont à dominante petits bois et bois moyens, les parcelles 71 et 78 sont à dominante gros bois,
- Parcelle 73 : le mauvais état sanitaire des Douglas permet d'envisager leur remplacement progressif par des tiges feuillues qui vont se différencier du recru ligneux,

Récolte annuelle par groupes de parcelles



□ APBF □ AJPF-amélioration ■ AGRB ■ AGBF ■ JA ■ Préatoires Régé □ Régénération

Les 2/3 de la récolte proviennent de la régénération, la récolte de petits bois augmente pour atteindre 15%,

Etat d'assiette récapitulatif annualisé des coupes d'amélioration et des coupes de jardinage

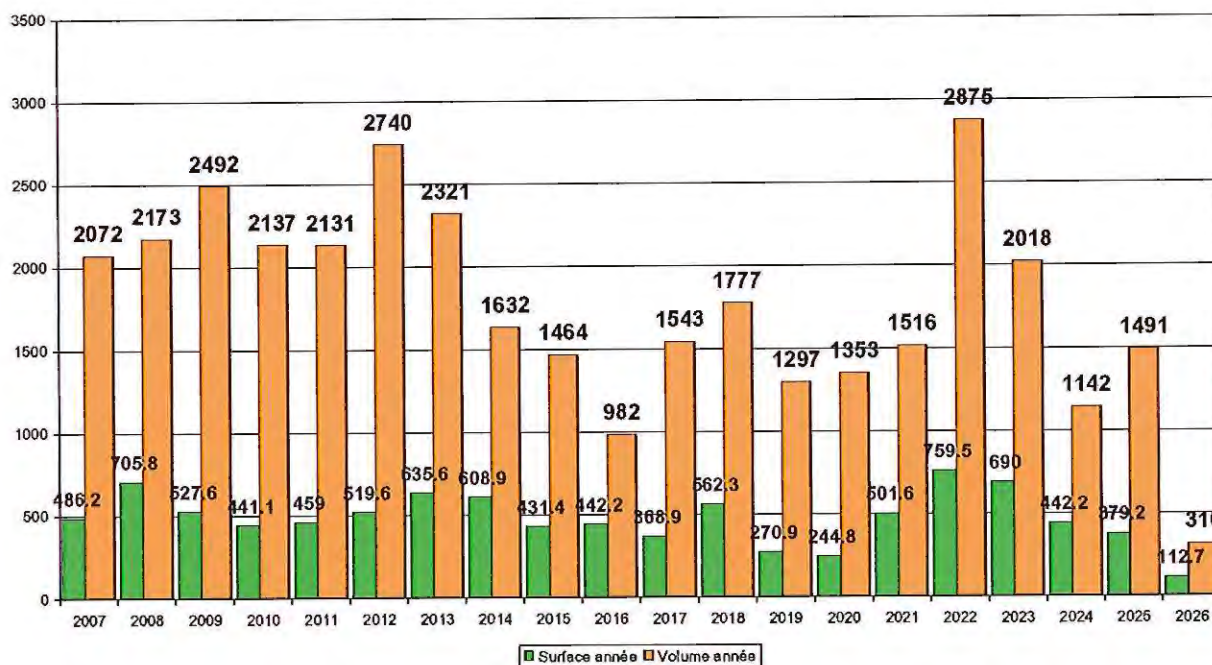
Année	Pelle	SParc	Code peup	Classement	Code coupe	Récolte G (m ² /ha)	Prélèvt volume (m ³ Grume /ha/ passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)	Dont Vol Taillis (m ³)
2007	6	7.47	CCHE6	REGE	AG	6.0	66	666	493	173	
	24	9.18	CCHE6	AGBF	AG	5.6	62	767	568	199	
	47	10.58	FCHE1	APBF	AP	7.0	20	212	212		
	48	10.53	FCHE1	APBF	AP	7.0	20	211	211		
	49	10.86	FCHE1	APBF	AP	7.0	20	217	217		
2008	11	6.83	CCHE5	AGBF	AM(R)	2.0	14	96	88	8	
	12A	1.62	CCHE5	AGBF	AM(R)	2.0	14	23	21	2	
	13A	2.13	CCHE5	AGBF	AM(R)	2.0	14	30	27	2	
	14A	5.56	CCHE5	AGBF	AM(R)	2.0	14	78	71	6	
	10	7.59	FP.L3	AGBR	AM	4.0	28	213	195	18	
	77	11.18	FDOU2	AGBR	AM	4.0	28	313	287	26	
	12B	5.45	FDOU2	AGBR	AP	4.0	28	153	140	13	
	13B	4.90	FDOU2	AGBR	AP	4.0	28	137	126	11	
	14B	2.66	FDOU2	AGBR	AP	4.0	28	74	68	6	
	60	12.25	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	343	343		
	74B	3.33	FAFP1	APBF	AP	4.5	25	83	83		
	9	7.08	CCHE6	REGE	AG	6.0	66	631	467	164	
2009	2	9.89	CCHE6	AGBF	AG	3.5	38	512	379	133	
	5	7.36	CCHE5	AGBF	AG	4.7	51	509	377	132	
	64	14.06	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	394	394		
	65	13.65	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	382	382		
	15	7.8	CCHE6	REGE	AG	6.0	66	695	515	180	
2010	56	11.27	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	225	225		
	71	8.91	SCHE6	FIRR	JA	3.4	27	626	240	120	267
	73	7.27	FDOU3	FIRR	JA	1.3	10	283	73	36	174
	78	8.30	SCHE5	FIRR	JA	2.0	16	443	129	65	249
	31	8.36	CCHE6	REGE	AG	4.5	50	559	414	145	
2011	27	9.87	CCHE5	AGBF	AG	3.5	38	510	378	132	
	28	8.54	CCHE5	AGBF	AG	3.1	34	391	290	101	
	46	9.84	FCHE2	APBF	AP	4.0	25	246	246		
	79	10.41	SCHT2	FIRR	JA	0.0	0	500	0	0	500
	4	7.24	CCHE5	REGE	AG	4.5	50	484	358	125	
2012	11	6.83	CCHE5	AGBF	AG	2.0	22	203	150	53	
	25	8.72	CCHE5	AGBF	AG	3.1	34	400	296	104	
	26	8.94	CCHE5	AGBF	AG	3.2	36	431	320	112	

Année	Pelle	SParc	Code peup	Classement	Code coupe	Récolte G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/ passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)	Dont Vol Taillis (m ³)
2012	12A	1.62	CCHE5	AGBF	AG	2.0	22	48	36	12	
	13A	2.13	CCHE5	AGBF	AG	2.0	22	63	47	16	
	14A	5.56	CCHE5	AGBF	AG	2.0	22	165	122	43	
	75	9.82	SCHE3	FIRR	JA	1.8	15	687	144	72	471
	29	8.34	CCHE5	REGE	AG	6.0	66	743	550	193	
2013	80	5.72	CCHE4	AGBF	AG	3.1	35	267	198	69	
	70	9.39	FDOU3	AGBR	AM	4.0	28	263	241	22	
	1	8.76	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	245	245		
	18	7.07	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	198	198		
	57	11.81	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	331	331		
	63	12.11	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	242	242		
	3B	8.7	CCHE6	REGE	AG	6.0	66	775	574	201	
2014	58	11.84	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	332	332		
	59	12.38	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	347	347		
	61	12.28	FCHE1	APBF	AP	4.0	25	307	307		
	62	11.97	FCHE1	APBF	AP	4.0	25	299	299		
	66	12.42	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	348	348		
2015	42	11.31	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	317	317		
	43	11.44	FCHE1	APBF	AP	7.0	20	229	229		
	44	10.18	FCHE1	APBF	AP	7.0	20	204	204		
	76	10.21	SCHE3	FIRR	JA	3.3	27	715	273	136	306
2016	47	10.58	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	212	212		
	48	10.53	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	211	211		
	49	10.86	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	217	217		
	60	12.25	FCHE2	APBF	AP	4.0	28	343	343		
2017	24	9.18	CCHE6	AGBF	AG	5.6	62	767	568	199	
	64	14.06	FCHE2	APBF	AP	3.7	28	394	394		
	65	13.65	FCHE2	APBF	AP	3.7	28	382	382		
2018	10	7.59	FP.L3	AGBR	AG	4.0	28	213	195	18	
	77	11.18	FDOU2	AGBR	AG	4.0	28	313	287	26	
	12B	5.45	FDOU2	AGBR	AG	4.0	28	153	140	13	
	13B	4.90	FDOU2	AGBR	AG	4.0	28	137	126	11	
	14B	2.66	FDOU2	AGBR	AG	4.0	28	74	68	6	
	56	11.27	FCHE1	APBF	AP	4.0	28	316	316		
	74B	3.33	FAFP1	APBF	AP	4.5	30	100	100		
	67	9.85	SCHT2	FIRR	JA	0.0	0	472	0	0	472
2019	2	9.89	CCHE6	AGBF	AG	3.5	38	512	379	133	

Année	Pelle	SParc	Code peup	Classement	Code coupe	Récolte G (m ² /ha)	Prélèvt volume (m ³ Grume /ha/ passage)	Vcom /pass	Dont Volume Grume (m ³)	Dont Volume Houppiers (m ³)	Dont Vol Taillis (m ³)
2019	5	7.36	CCHE5	AGBF	AG	4.7	51	509	377	132	
	46	9.84	FCHE2	APBF	AM	4.0	28	276	276		
2020	71	8.91	SCHE6	FIRR	JA	3.4	27	626	240	120	267
	73	7.27	FDOU3	FIRR	JA	1.3	10	283	73	36	174
	78	8.30	SCHE5	FIRR	JA	2.0	16	443	129	65	249
2021	1	8.76	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	245	245		
	18	7.07	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	198	198		
	57	11.81	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	331	331		
	63	12.11	FCHE1	APBF	AM	4.4	20	242	242		
	79	10.41	SCHT2	FIRR	JA	0.0	0	500	0	0	500
2022	25	8.72	CCHE5	AGBF	AG	3.1	34	400	296	104	
	26	8.94	CCHE5	AGBF	AG	3.2	36	431	320	112	
	58	11.84	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	332	332		
	59	12.38	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	347	347		
	61	12.28	FCHE1	APBF	AP	4.0	28	344	344		
	62	11.97	FCHE1	APBF	AP	4.0	28	335	335		
	75	9.82	SCHE3	FIRR	JA	1.8	15	687	144	72	471
2023	28	8.54	CCHE5	AGBF	AG	3.1	34	391	290	101	
	80	5.72	CCHE4	AGBF	AG	3.1	35	267	198	69	
	70	9.39	FDOU3	AGBR	AG	4.0	28	263	241	22	
	42	11.31	FCHE2	APBF	AP	3.7	28	317	317		
	43	11.44	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	229	229		
	44	10.18	FCHE1	APBF	AP	4.4	20	204	204		
	66	12.42	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	348	348		
2024	47	10.58	FCHE1	APBF	AM	4.0	25	265	265		
	48	10.53	FCHE1	APBF	AM	4.0	25	263	263		
	49	10.86	FCHE1	APBF	AM	4.0	25	272	272		
	60	12.25	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	343	343		
2025	64	14.06	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	394	394		
	65	13.65	FCHE2	APBF	AM	3.7	28	382	382		
	76	10.21	SCHE3	FIRR	JA	3.3	27	715	273	136	306
2026	56	11.27	FCHE1	APBF	AM	4.0	28	316	316		

AM(R) : amélioration résineuse dans peuplements à chêne majoritaire.

Période prévisible	Pelle	Surface	Code peup	Code coupe	Prélèvement G (m ² /ha)	Prélèvement volume (m ³ Grume /ha/passage)	Vcom /pass	Dont Volume PB(m ³)	Dont Volume Perches et brins (m ³)
2017 - 2021	45	10.56	FCHEE	AP	4,4	20	211	74	137
	50	10.93	FCHEE	AP	4,4	20	219	77	142
	51	11.29	FCHEE	AP	4,4	20	226	79	147
	55	15.81	FCHEE	AP	4,4	20	316	111	206
2022- 2026	40	11.00	FCHEE	AP	4,4	20	220	77	143
	41	14.14	FCHEE	AP	4,4	20	283	99	184



Sur ce graphique qui représentent les volumes en amélioration et coupes préparatoires à la régénération, l'échelle des surfaces est multipliée par 10. L'irrégularité doit être pondérée par le fait que les volumes pris en compte ne représentent que 36 % de la récolte totale.

5.2.2 - Opérations sylvicoles : Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS)

Les travaux suivent les prescriptions du guide des sylvicultures de la chênaie atlantique et font référence à la norme 1CHX1, régénération naturelle de chêne sessile, type chênaie acidiline et à la norme amélioration 5CHX1,

Le montant des travaux est estimé à partir de la situation 2006 de la Base de Données Jeunes Peuplements. Pour les parcelles ouvertes, un pourcentage de la norme est appliqué en fonction des travaux réalisés. Pour les parcelles à ouvrir, le pourcentage est dégressif selon la période d'ouverture,

5.2.2.1 Travaux de régénération dans les parcelles traitées en futaie régulière

Parcelle	Régénérations en cours (BDJP)					Parcelles à ouvrir				Surface travaillée (ha)
	1CHX1-CL 1	1CHX1-CL 2	1CHX1-CL 3	3CHS1-CL 3	3CHS2-CL 2	1CHX1-Période 1	1CHX1-Période 2	1CHX1-Période 3	1CHX1-Période 4	
39	2,00	9,84								11,84
19			8,19							8,19
20			7,71							7,71
21			8,05							8,05
35			13,83							13,83
36			14,13							14,13
38			13,1							13,10
52			11							11,00
53			11,56							11,56
54			12,4							12,40
72			8,09							8,09
68				11,39						11,39
69					11,12					11,12
3A						2,88				2,88
7						6,93				6,93
16						9,13				9,13
22						10,43				10,43
33						8,23				8,23
34						13,12				13,12
37						12,38				12,38
8							7,44			7,44
17							8,00			8,00
23							9,95			9,95
30							8,11			8,11
32							7,35			7,35
6								7,47		7,47
9								7,08		7,08
15								7,80		7,80
31								8,36		8,36
3B									8,70	8,70
4									7,24	7,24
29									8,34	8,34
Sous-total/Norme (ha)	2,00	9,84	108,06	11,39	11,12	63,10	40,85	30,71	24,28	301,35
Coût Norme	1 700 €	1 700 €	1 700 €	4 300 €	4 300 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	
% Norme	0,9	0,5	0,1	0,2	0,25	1	0,75	0,5	0,25	
Coût/ha	1 530 €	850 €	170 €	860 €	1 075 €	1 700 €	1 275 €	850 €	425 €	821 €
Coût total	3 060 €	8 364 €	18 370 €	9 795 €	11 954 €	107 270 €	52 084 €	26 104 €	10 319 €	247 320 €

Les travaux de régénération représentent une dépense annuelle de 12 400 euros pour une surface travaillée de 301,35 ha soit 41,0 €/ha/an.

5.2.2.2 Travaux d'amélioration dans les parcelles traitées en futaie régulière

Parcelle	Amélioration en cours (BDJP)				Passage Norme Régé entrant en Amel	
	5CHX1-CL 4	5CHX1-CL 5	5CHX1-CL 6	5CHX1-CL 7	5CHX1	Surface travaillée
Hauteur (m)	3-6	6-12	12-16	16-25	3-6	
Age (ans)	15-25	25-40	40-75		15-25	
19					8,19	8,19
20					7,71	7,71
21					8,05	8,05
35					13,83	13,83
36					14,13	14,13
38					13,1	13,10
39					11,84	11,84
52					11	11,00
53					11,56	11,56
54					12,4	12,40
72					8,09	8,09
68			11,39			11,39
69				11,12		11,12
40	11					11,00
41	14,14					14,14
43	11,44					11,44
44	10,61					10,61
50	10,93					10,93
51	11,29					11,29
55	15,81					15,81
45		10,56				10,56
47		10,83				10,83
48		10,99				10,99
49		10,86				10,86
63		12,11				12,11
56			11,27			11,27
61			12,28			12,28
62			11,97			11,97
1				8,76		8,76
18				7,07		7,07
42				11,31		11,31
46				9,84		9,84
57				11,81		11,81
58				11,84		11,84
59				12,38		12,38
60				12,25		12,25
64				14,06		14,06
65				13,65		13,65
66				12,42		12,42
Sous-total/Norme	85,22	55,35	46,91	136,51	119,9	443,89
Coût Norme	1500	1500	1500	1500	1500	
% Norme	0,75	0,35	0,31	0,15	0,55	
Coût/ha	1 125 €	525 €	465 €	225 €	825 €	623 €
Coût total	95 873 €	29 059 €	21 813 €	30 715 €	98 918 €	276 377 €

Les travaux d'amélioration représentent une dépense annuelle de 13 800 euros pour une surface travaillée de 443,89 ha soit 31,1 €/ha/an.

5.2.2.3 Travaux de jardinage dans les parcelles traitées en futaie irrégulière

On se référera au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique. Un passage est prévu de manière systématique dans les parcelles à mi-période, 5 ans après la coupe. Une **visite préalable** permettra au gestionnaire de planifier les opérations. Toute intervention se fera après ouverture ou nettoyage des cloisonnements,

Le coût unitaire d'intervention est estimé à 180 €/ha sur la base d'une journée d'ouvrier/ha, encadrement de chantier compris,

Les tâches préconisées dans le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique sont brièvement rappelées ici :

- dégagement de semis dans les trouées d'exploitation
- façonnage dans des bouquets denses non structurés
- aide à l'émergence de belles perches de qualité ou d'essences précieuses par l'enlèvement de mauvaises tiges vigoureuses ou concurrentielles,
- complément d'élagage ou de taille de formation pour les essences précieuses

Libellé tâche	U	PU	Nombre	Coût total	Coût annuel (entretien)	Total (Ent)
Travaux futaie irrégulière	ha	180	100,00	18000	900,0	1160,0
Ouverture Clois, Exploitation 25 m	ha	80	65,00	5200	260,0	

Les travaux de jardinage représentent une dépense annuelle de 1 160 euros pour une surface travaillée de 64,77 ha soit 17,9 €/ha/an.

5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Pour cette première série de production, s'appliquent les mesures de « gestion courante » pour la protection de certains milieux ou espèces ,

Elles sont développées dans :

- les fiches biodiversité de la région Centre (1996) en cours d'actualisation
- le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique

Les grandes lignes sont rappelées ici :

Biodiversité et sylviculture

- Conservation d'arbres creux, morts ou sénescents dans les parcelles adultes à raison d'environ deux à l'hectare, à plus de 50 m des sentiers et routes fréquentées par le public,
- Respect de la législation et des consignes d'emploi des produits phytosanitaires, Le traitement aux abords des zones humides dans un rayon de 20 mètres sera proscrit.

- Favoriser le mélange d'essences, dans l'étage principal et dans le sous-étage, et plus particulièrement les fruitiers

Gestion des milieux associés

- Gestion respectueuse des dépendances vertes

- choix des dates de fauche (accotements et talus) pour favoriser la richesse floristique et faunistiques des bords de route
- repérage des zones intéressantes,
- choix des matériaux de remblai pour la restauration des routes,

5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Le chevreuil sera stabilisé au niveau actuel qui paraît correspondre à une situation d'équilibre faune/flore. Le cerf est à éradiquer compte-tenu de la surface insuffisante du massif forestier pour cette espèce.

Le chantier très proche de la future ligne TGV Tours/Angoulême modifiera certainement les déplacements de la grande faune sauvage.

5.2.5 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Les équipements actuels arrivent en fin de vie. Faute de financements extérieurs des collectivités pour leur entretien ou leur renouvellement, ils sont enlevés quand ils ne répondent plus aux normes de sécurité.

Le nouvel aménagement implique une réflexion sur l'accueil du public. Le nouveau groupe de régénération va entraîner une modification sensible du paysage sur le massif nord ainsi qu'une forte activité d'exploitation forestière incompatible avec la tranquillité et la sécurité recherchée par les promeneurs.

Bien que le massif nord conservera 105 ha en amélioration (10 parcelles en amélioration et 2 parcelles en îlots de vieillissement), il est souhaitable de déplacer progressivement le pôle d'accueil du public vers les jeunes futaies et les vieux taillis-sous-futaie au sud du CD 26.

Pratiquement, le sentier sportif va disparaître à court terme. Par contre, le sentier d'interprétation des mares peut être maintenu à moyen terme (10 ans) dans son intégralité.

Un projet pourrait s'articuler autour des sentiers balisés existants sur la voirie publique. Compte tenu des problèmes de sécurité et de responsabilité, il est souhaitable de supprimer les équipements lourds au profit d'équipements légers.

Il est permis de penser que le partenariat avec la région Poitou-Charentes pour les investissements en équipements neufs sera maintenu. Par contre, un effort devra être fait pour mutualiser les volontés des collectivités locales pour l'entretien des ces infrastructures.

Il est programmé une dépense annuelle de 1000 € pour l'entretien (50% de la dépense) et les nouveaux investissements (50%)

5.2.6 - Dispositions en faveur des paysages

L'effort de régénération aura un impact non négligeable sur le paysage forestier puisqu'il va considérablement modifier le canton nord. Cependant d'une analyse plus fine, ressort le constat suivant :

- un noyau central de 10 parcelles soit 77 ha est maintenu au moins 20 ans autour des futaies sur souches, parcelles 11, 25, 26, 27, 28 et 80 et des parcelles à résineux, 10, 12, 13 et 14,
- Les deux parcelles 2 et 24, en îlots de vieillissements, assurent la continuité paysagère pour une quarantaine d'années,
- Les parcelles 5 et 24 décalées maintiennent une ceinture de vieux peuplements vers le nord du massif,
- Le principe des périodes quinquennales en étalant l'ouverture en régénération minimise l'impact des coupes progressives

A partir de ce constat et tenant compte de la faible surface des parcelles, il n'est pas créé de sous-parcellaire paysager. Cependant, la liberté est laissée au gestionnaire de prendre des mesures ponctuelles pour l'accompagnements des régénérations en conformité avec le guide de traitement des paysages.

5.2.7 - Protection des sites d'intérêt culturel

Il est rappelé l'interdiction de détruire les sites contenant les fossiles , de détruire et enlever les fossiles (art L 411-1 du CE) en cas de découverte fortuite. Il est fait obligation d'alerter le maire de commune de situation (loi du 27/09/1941 - article 14).

Lors des coupes et travaux, les sites archéologiques recensés par la DRAC et décrits au paragraphe 2.8 devront être signalés et faire l'objet d'une protection particulière.

5.3 - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

5.3.11 Travaux d'investissement

Le réseau routier est complet, l'objectif de l'aménagement est de le maintenir en état.

Toutefois, pour adapter la desserte aux engins modernes et favoriser la commercialisation, compte tenu par ailleurs des surfaces importantes à régénérer dans le canton nord, il est prévu la création de 5 places de retournement, 2 places de retournement remplissant également la fonction de dépôt et 1 place de dépôt (*voir carte des infrastructures*)

La prévision porte sur des empièvements de 0,1 Km pour les places de retournement et 300 m² pour les places de dépôt.

Infrastructure	Nombre	Coût unitaire	Coût total
Place de retournement	5	10 000 €	50 000 €
Place de dépôt	1	7 500 €	7 500 €
Retournement et dépôt	2	15 000 €	30 000 €

La dépense totale en travaux d'investissement pour l'équipement de la forêt est de 87 500 euros soit une dépense annuelle de 4 375 euros.

5.3.2 Travaux d'entretien des infrastructures

Fauchage des accotements des routes forestières et sommières

Il est prévu un fauchage annuel des 23 Km (50 €/Km)

La dépense annuelle est de 1 150 €

Entretien ponctuel des chaussées des routes forestières

La longueur de réseau à entretenir est de 14,3 km, les contraintes seront très fortes sur la RF des Grandes Croisées. Sur le canton sud, fermé au public, l'intensité des coupes va augmenter naturellement par l'augmentation de la production des jeunes peuplements. Il est prévu un coût d'entretien de 200 €/km/an,

La dépense annuelle est de 2 860 €

Panneaux-barrières

Il est prévu le remplacement de 15 barrières à 700 €/unité (fourniture, pose et encadrement de chantier) et le remplacement de panneaux.

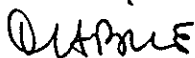
La dépense totale est de 12 000 € soit une dépense annuelle de 600 €

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

- M. Stéphane VILLARUBIAS, Directeur de l'agence Poitou-Charentes
 - M. Christian ROUSSEAU, Responsable de l'Unité Territoriale de la Vienne
 - M. Steve BERGEON, Ouvrier sylviculteur
 - M. Jérôme VENAILLE, Agent de réalisation de l'US Aménagement ligérien
 - M. Didier DUBREUIL, Agent responsable de la forêt
- Dactylographie et mise en page :

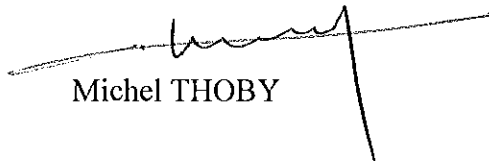
Anne LAMOTTE, adjoint administratif à l'agence interdépartementale Cher-Indre.

Etudié et rédigé à Bourges
Le 22 novembre 2006
Par le Technicien Principal Forestier
Chef de projet



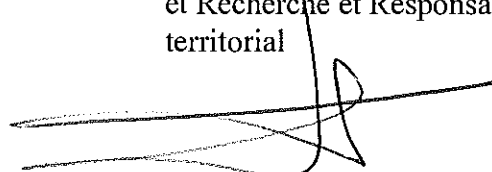
Joël MABILLE

Vérifié et présenté à Tours
Le 28 novembre 2006
L'Ingénieur Divisionnaire des
Travaux des Eaux et Forêts
Responsable de l'US Aménagement ligérien



Michel THOBY

Proposé à Boigny sur Bionne,
Le 30 décembre 2006
L'Ingénieur Divisionnaire des
Travaux des Eaux et Forêts
Responsable du Service Technique
et Recherche et Responsable aménagement
territorial



Pascal JARRET